



Stiftung Auffangeinrichtung BVG
Fondation institution supplétive LPP
Fondazione istituto collettore LPP

Fondation institution supplétive LPP

Rapport annuel

et

comptes 2005

Le 6 septembre 2006

Sommaire

VUE D'ENSEMBLE	5
1 CHIFFRES-CLÉS AU 31.12.2005	5
2 AVANT-PROPOS DU PRÉSIDENT	6
3 TÂCHES ET ORGANISATION	7
3.1 <i>Tâches et répartition des tâches</i>	7
3.2 <i>Structure organisationnelle</i>	7
RAPPORT ANNUEL.....	8
1 RAPPORT D'ACTIVITÉ.....	8
1.1 <i>Généralités</i>	8
1.2 <i>Conseil de fondation</i>	8
1.3 <i>Comités</i>	8
1.3.1 <i>Comité du Conseil de fondation</i>	8
1.3.2 <i>Comité de placement</i>	8
1.3.3 <i>Comité de prévoyance</i>	8
2 ASSURANCE.....	9
2.1 <i>Résultat</i>	9
2.2 <i>Courbe du risque invalidité en 2005</i>	9
3 PLACEMENTS	11
3.1 <i>Organisation de placement/stratégie de placement</i>	11
3.2 <i>Afflux de capitaux</i>	12
3.3 <i>Performance</i>	12
3.4 <i>Rendement</i>	13
3.5 <i>Management des risques sur intérêts</i>	13
3.6 <i>Management des risques de change</i>	13
3.7 <i>Corporate Governance</i>	14
3.8 <i>Perspectives</i>	14
4 BRANCHE PRÉVOYANCE LPP	14
4.1 <i>Vue d'ensemble</i>	14
4.2 <i>Effectifs et mouvements</i>	15
5 BRANCHE COMPTES DE LIBRE PASSAGE	15
5.1 <i>Vue d'ensemble</i>	15
5.2 <i>Effectifs et mouvements</i>	16
5.3 <i>Prestations de prévoyance / versements</i>	16
5.4 <i>Structure des comptes</i>	16
6 BRANCHE ASSURANCE DE RISQUE DES PERSONNES AU CHÔMAGE	17
6.1 <i>Vue d'ensemble</i>	17
6.2 <i>Effectifs et mouvements</i>	17
COMPTES ANNUELS	18
A BILANS ET COMPTES D'EXPLOITATION	18
1 <i>Bilan de l'ensemble de la fondation</i>	18
2 <i>Compte d'exploitation de l'ensemble de la fondation</i>	19
3 <i>Bilan de la branche Prévoyance LPP</i>	20
4 <i>Compte d'exploitation de la branche Prévoyance LPP</i>	21
5 <i>Bilan des comptes de libre passage</i>	22
6 <i>Compte d'exploitation des comptes de libre passage</i>	23
7 <i>Bilan de l'assurance de risque des personnes au chômage</i>	24
8 <i>Compte d'exploitation de l'assurance de risque des personnes au chômage</i>	25
B ANNEXE	26
1 BASES ET ORGANISATION	26
11 <i>Forme juridique et but</i>	26
12 <i>Enregistrement LPP et Fonds de garantie</i>	26
13 <i>Indication de l'acte et des règlements</i>	27
14 <i>Organe de gestion paritaire / droit de signer</i>	27
15 <i>Experts, organe de contrôle, conseillers, autorité de surveillance</i>	29
16 <i>Employeurs affiliés</i>	29

2	MEMBRES ACTIFS ET RENTIERS	30
	21 <i>Assurés actifs</i>	30
	211 Prévoyance LPP	30
	212 Comptes de libre passage.....	30
	213 Assurance de risque des personnes au chômage	30
	22 <i>Rentiers</i>	30
	221 Prévoyance LPP	30
	222 Comptes de libre passage.....	30
	223 Assurance de risque des personnes au chômage	31
3	MODE D'APPLICATION DU BUT.....	31
	31 <i>Explication des plans de prévoyance</i>	31
	311 Prévoyance LPP	31
	312 Comptes de libre passage.....	32
	313 Assurance de risque des personnes au chômage	32
	32 <i>Financement, méthode de financement</i>	32
	321 Prévoyance LPP	32
	322 Comptes de libre passage.....	32
	323 Assurance de risque des personnes au chômage	32
4	PRINCIPES D'ÉVALUATION ET DE REDDITION DES COMPTES, PERMANENCE.....	32
	41 <i>Confirmation de la reddition des comptes selon Swiss GAAP FER 26</i>	32
	42 <i>Principes de comptabilité et d'évaluation</i>	33
	43 <i>Modification des principes d'évaluation, de comptabilité et de reddition des comptes</i>	33
	44 <i>Explications sur la première application de Swiss GAAP FER 26</i>	33
5	RISQUES ACTUARIELS / COUVERTURE DU RISQUE / DEGRÉ DE COUVERTURE	34
	51 <i>Type de couverture du risque, réassurances</i>	34
	52 <i>Explications d'actifs et de passifs résultant de polices d'assurance</i>	34
	521 Ensemble de la fondation.....	34
	522 Prévoyance LPP	34
	523 Comptes de libre passage.....	34
	524 Assurance de risque des personnes au chômage	34
	53 <i>Développement et rémunération du montant de l'épargne dans la primauté des cotisations</i>	35
	531 Prévoyance LPP	35
	532 Comptes de libre passage.....	35
	533 Assurance de risque des personnes au chômage	35
	54 <i>Somme des avoirs de vieillesse selon la LPP</i>	36
	541 Prévoyance LPP	36
	542 Comptes de libre passage.....	36
	55 <i>Développement de la réserve mathématique pour les rentiers</i>	36
	551 Prévoyance LPP	36
	552 Comptes de libre passage.....	37
	553 Assurance de risque des personnes au chômage	37
	56 <i>Résultat de la dernière expertise actuarielle</i>	37
	561 Prévoyance LPP	37
	562 Comptes de libre passage.....	38
	563 Assurance de risque des personnes au chômage	38
	57 <i>Bases techniques et autres hypothèses actuarielles importantes</i>	38
	571 Prévoyance LPP	38
	572 Comptes de libre passage.....	40
	573 Assurance de risque des personnes au chômage	40
	58 <i>Degré de couverture selon l'art. 44 OPP2</i>	42
	581 Degré de couverture total	42
	582 Prévoyance LPP	43
	583 Comptes de libre passage.....	43
	584 Assurance de risque des personnes au chômage	43
6	EXPLICATION DU PLACEMENT DE LA FORTUNE ET DE SON RÉSULTAT NET	44
	61 <i>Organisation de l'activité de placement, règlement de placement</i>	44
	62 <i>Utilisation des extensions avec résultat du rapport (art. 59 OPP2)</i>	45
	63 <i>Grandeur visée et calcul des réserves pour fluctuation des cours</i>	46
	631 Ensemble de la fondation.....	46
	632 Prévoyance LPP	46
	633 Comptes de libre passage.....	47
	634 Assurance de risque des personnes au chômage	47
	64 <i>Représentation du placement de la fortune par catégories</i>	47
	641 Placement de la fortune par catégories: ensemble de la fondation	47
	642 Placement de la fortune par catégories: prévoyance LPP.....	48
	643 Placement de la fortune par catégories: comptes de libre passage	48

644	Placement de la fortune par catégories: assurance de risque pour chômeurs.....	48
65	<i>Instruments financiers dérivés en cours (ouverts)</i>	48
651	Opérations à terme sur les devises.....	48
652	Swaps	49
653	Futures	49
66	<i>Valeur marchande et partenaires contractuels des titres sous prêt</i>	50
67	<i>Explications sur le résultat net du placement de la fortune</i>	50
671	Résultat des placements: ensemble de la fondation	50
672	Résultat du placement de la fortune: prévoyance LPP.....	51
673	Résultat du placement de la fortune: comptes de libre passage.....	51
674	Résultat du placement de la fortune: assurance de risque pour personnes au chômage.....	51
675	Résultat total selon mesure de la performance.....	51
68	<i>Placement de la fortune géré directement par la caisse de pension</i>	52
69	<i>Explication des placements auprès de l'employeur et de la réserve de cotisations patronales</i>	52
7	EXPLICATION D'AUTRES POSTES DES BILANS ET DES COMPTES D'EXPLOITATION.....	53
71	<i>Autres créances</i>	53
711	Prévoyance LPP	53
712	Comptes de libre passage.....	53
713	Assurance de risque des personnes au chômage	53
72	<i>Autres engagements</i>	53
721	Prévoyance LPP	53
722	Comptes de libre passage.....	53
723	Assurance de risque des personnes au chômage	54
73	<i>Réserves non techniques</i>	54
74	<i>Autres recettes</i>	54
741	Prévoyance LPP	54
742	Comptes de libre passage.....	54
743	Assurance de risque des personnes au chômage	54
75	<i>Autres dépenses</i>	55
751	Prévoyance LPP	55
752	Comptes de libre passage.....	55
753	Assurance de risque des personnes au chômage	55
76	<i>Frais administratifs</i>	55
761	Frais administratifs du placement de la fortune (ensemble de la fondation)	55
762	Dépenses administratives ensemble de la fondation	56
763	Dépenses administratives prévoyance LPP.....	57
764	Dépenses administratives comptes de libre passage.....	57
765	Dépenses administrative assurance de risque des personnes au chômage.....	58
8	CONDITIONS IMPOSÉES PAR L'AUTORITÉ DE SURVEILLANCE	58
9	AUTRES INFORMATIONS EN RAPPORT AVEC LA SITUATION FINANCIÈRE	58
91	<i>Procédures judiciaires en cours</i>	58
10	ÉVÉNEMENTS APRÈS LE JOUR DU BILAN	59
C	RAPPORT DE L'ORGANE DE CONTRÔLE.....	60
	ORGANES D'EXÉCUTION / ADRESSES.....	61

Vue d'ensemble

1 Chiffres-clés au 31.12.2005

Ensemble de la fondation	2005	2004	Écart
Nombre de comptes/assurés	652'898	626'197	4.3%
Fonds servant à couvrir les obligations réglementaires	4'546'491'575.04	4'001'070'992.82	13.6%
Capitaux de prévoyance nécessaires et réserves techniques	3'981'692'263.07	3'728'746'093.29	6.8%
Résultat annuel av. affectation rés. p. fluctuation des cours	292'474'412.44	264'114'775.41	10.7%
Frais administratifs	20'623'477.35	19'489'688.40	5.8%
Rendement sur le capital investi moyen	7.3%	3.9%	86.0%
Degré de couverture réel	114.2%	107.3%	6.4%
Degré de couverture visé	110.5%	109.6%	0.8%

Prévoyance LPP (LPP)	2005	2004	Écart
Nombre d'assurés	23'234	17'174	35.3%
Nombre d'affiliations/entreprises	13'166	9'905	32.9%
Fonds servant à couvrir les obligations réglementaires	612'774'759.93	451'482'552.30	35.7%
Capitaux de prévoyance nécessaires et réserves techniques	578'502'000.00	451'292'661.31	28.2%
Résultat annuel av. affectation rés. p. fluctuation des cours	34'082'868.94	184'890.99	-----
Frais administratifs	14'538'785.32	13'001'458.04	11.8%
Frais administratifs par assuré en CHF	625.75	757.04	-17.3%
Rendement sur le capital investi moyen	7.0%	2.5%	181.8%
Degré de couverture réel	105.9%	100.0%	5.9%
Degré de couverture visé	112.0%	112.1%	-0.1%

Comptes de libre passage (CLP)	2005	2004	Écart
Nombre de comptes	477'900	450'607	6.1%
Fonds servant à couvrir les obligations réglementaires	3'476'391'749.78	3'172'195'792.75	9.6%
Capitaux de prévoyance nécessaires et réserves techniques	3'219'674'263.07	3'089'438'110.98	4.2%
Résultat annuel av. affectation rés. p. fluctuation des cours	173'959'804.94	74'552'557.65	133.3%
Frais administratifs	5'002'773.16	5'517'345.48	-9.3%
Frais administratifs par assuré en CHF	10.47	12.24	-14.5%
Rendement sur le capital investi moyen	6.8%	4.2%	62.1%
Degré de couverture réel	108.0%	102.7%	5.2%
Degré de couverture visé	110.0%	108.9%	1.0%

Assurance risque chômeurs (AC)	2005	2004	Écart
Nombre d'assurés	151'764	158'416	-4.2%
Fonds servant à couvrir les obligations réglementaires	457'325'065.33	377'392'647.77	21.2%
Capitaux de prévoyance nécessaires et réserves techniques	183'516'000.00	188'015'321.00	-2.4%
Résultat annuel av. affectation rés. p. fluctuation des cours	84'431'738.56	189'377'326.77	-55.4%
Frais administratifs	1'081'918.87	970'884.88	11.4%
Frais administratifs par rente en cours en CHF	393.57	481.35	-18.2%
Rendement sur le capital investi moyen	11.5%	3.2%	262.6%
Degré de couverture réel	249.2%	200.7%	24.2%
Degré de couverture visé	115.2%	115.2%	0.0%

2 Avant-propos du président

Depuis le 1^{er} janvier 2005, la fondation est entièrement autonome et, depuis le 1^{er} juillet 2005, la nouvelle organisation est entrée en vigueur formellement.

La fondation a derrière elle son premier exercice complet et peut se féliciter d'une phase de transition réussie, dans l'ensemble. La réorganisation a pu être menée à bien.

Les objectifs fixés pour l'autonomie ont été pleinement atteints, jusqu'ici. La nouvelle organisation a fonctionné d'emblée, même s'il reste un potentiel d'optimisation. Grâce à une bonne rémunération du capital, la situation financière solide a encore pu s'améliorer substantiellement. Le degré de couverture de la fondation dans son ensemble est passé de 107,3% à 114,2%, malgré la stratégie de placement plutôt conservatrice, visant la sécurité. Les taux de frais administratifs ont connu une évolution généralement positive et le Fonds de garantie a été encore moins sollicité.

Dans le même temps, la fondation a aussi enregistré un accroissement de ses effectifs et mené à bien divers projets tels que le passage de la présentation des comptes à la norme Swiss GAAP FER 26.

Dans les années à venir, la fondation veut consolider son assise financière et la nouvelle organisation – au profit de cotisations plus basses et de meilleures prestations pour les employeurs et bénéficiaires affiliés.

Kurt Gfeller

président du Conseil de fondation

3 Tâches et organisation

3.1 Tâches et répartition des tâches

La Fondation institution supplétive LPP a trois branches avec les tâches suivantes:

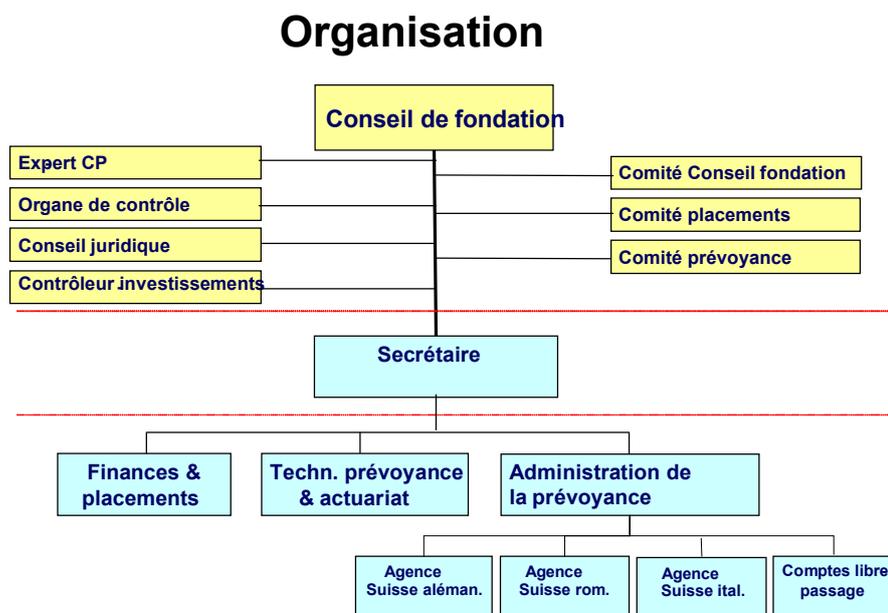
- branche prévoyance LPP depuis le 1.1.1985: application de la prévoyance professionnelle pour les employeurs et les individus assurés à titre facultatif (caisse de pension classique)
- branche comptes de libre passage depuis le 1.1.1995: gestion de comptes de libre passage
- branche assurance du risque des personnes au chômage depuis le 1^{er} juillet 1997: application de la prévoyance professionnelle obligatoire pour les chômeurs bénéficiaires d'une indemnité journalière.

La fondation n'emploie pas de personnel. Elle a confié l'exécution de ses tâches à différents prestataires de services.

La gestion opérationnelle de la fondation appartient depuis le 1.1.2004 à Vorsorgeservice AG. L'administration est l'affaire de Swiss Life Pensions Services AG. Les placements sont gérés par différents établissements bancaires et gérants de portefeuilles, sous la direction de la fondation. Dans le domaine des placements et de la comptabilité titres, la fondation reçoit l'appui de Complementa AG, pour les questions juridiques, de Mes H.U. Stauffer et VISCHER, notaires et avocats. L'expert en assurances de pensions est P. Spuhler, Swisscanto Vorsorge AG. L'organe de révision est Ernst & Young AG, Zurich.

3.2 Structure organisationnelle

Au 1.7.2005 l'organisation suivante est entrée en vigueur.



Rapport annuel

1 Rapport d'activité

1.1 Généralités

Le 16 septembre 2003, le Conseil de fondation a décidé à l'unanimité de transformer l'institution supplétive en une institution de prévoyance autonome, en deux étapes au 1.1.2004 et au 1.1.2005. Depuis le 1.1.2005, la fondation est entièrement autonome dans toutes ses parties et a réussi son premier exercice sous sa nouvelle forme.

1.2 Conseil de fondation

Le Conseil de fondation a tenu six séances en 2005. Entre autres activités, il a :

- surveillé le projet transformation et accepté le rapport final
- approuvé le statut organisationnel et le règlement intérieur
- approuvé la nouvelle stratégie de placement
- approuvé le plan 2006 (mesures, budget, etc.)
- approuvé le règlement sur les réserves
- approuvé les comptes 2004

Pour l'appuyer, le Conseil de fondation a instauré des comités pour différentes tâches.

1.3 Comités

1.3.1 Comité du Conseil de fondation

Le Comité du Conseil de fondation s'est réuni dix fois. Il a dirigé tout le processus de transformation et piloté tous les projets de la fondation (p.ex. la 1^{re} révision de la LPP). Il a aussi élaboré les bases de décision pour les réunions du Conseil de fondation, quand elles n'étaient pas préparées par les autres comités. Une délégation du comité a fait le point avec les partenaires du réseau.

1.3.2 Comité de placement

Le comité de placement s'est réuni six fois. Il a surveillé le report du capital de la seconde étape. Au vu des estimations hebdomadaires du degré de couverture et des comptes rendus mensuels sur le succès de placement, il a vérifié le respect de la stratégie de placement et les prestations des différents gérants de portefeuilles. Une délégation du comité de placement a aussi assuré le contact direct avec les différents gérants de portefeuilles et réalisé la couverture du risque de change. Les bons résultats des trois premiers trimestres ont amené le comité de placement à proposer au Conseil de fondation une nouvelle stratégie de placement.

1.3.3 Comité de prévoyance

Le comité de prévoyance a entamé son activité au 1.7.2005 avec l'entrée en vigueur formelle de la nouvelle organisation. Au cours de deux réunions, il s'est occupé des rapports actuariels des experts, de l'assurance LPP des chômeuses en congé de maternité, de la fixation des cotisations dans la branche assurance de risque pour les chômeurs et de divers sujets techniques.

2 Assurance

2.1 Résultat

L'exercice 2005 a vu, pour la première fois, l'application exclusive des nouvelles bases de calcul (LPP 2000). Le passage s'est effectué sans difficultés. Si des contrôles ultérieurs ont révélé certaines contradictions de la transformation, elles ont entraîné globalement une légère amélioration de la situation financière.

Le résultat de l'année sous revue est réjouissant à tous les points de vue:

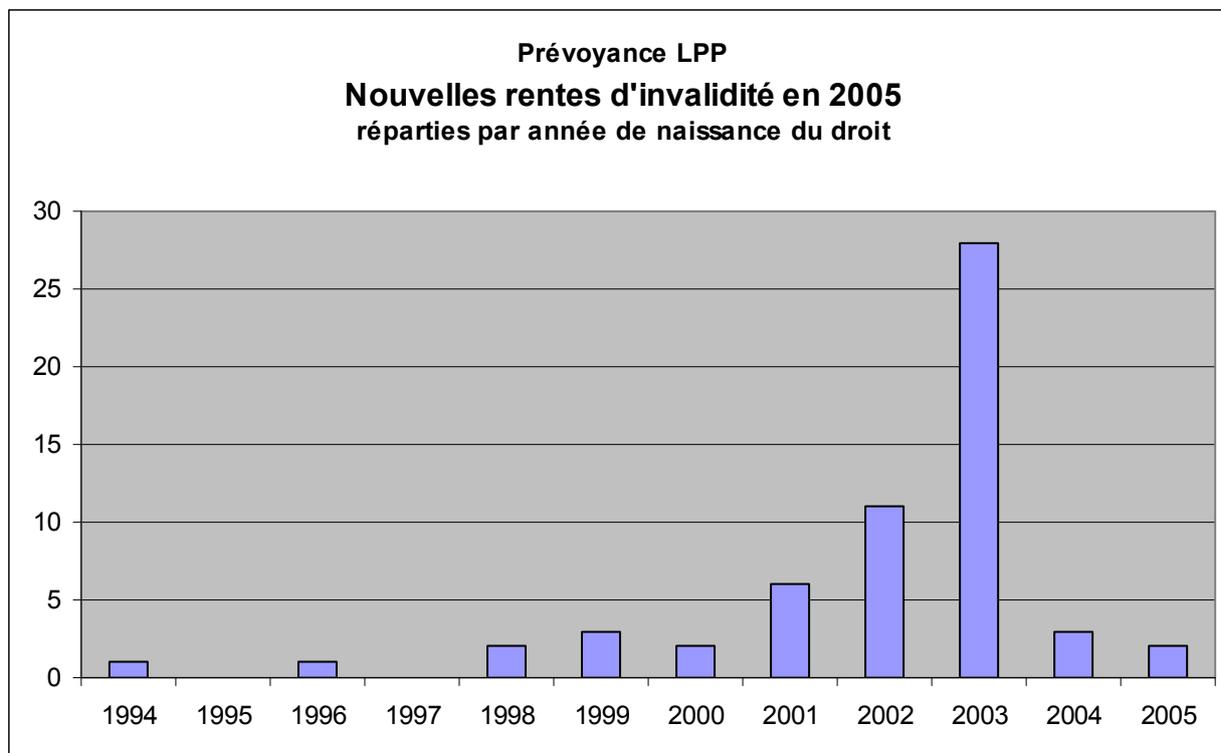
- Le produit des intérêts s'est encore sensiblement amélioré, surtout à cause des bons marchés financiers.
- Le résultat du risque s'est également amélioré substantiellement. La prudence est toutefois de mise dans ce domaine, surtout pour le risque d'invalidité. L'accroissement des effectifs a amené une forte augmentation des cotisations de risque. Mais à cause du décalage de deux ans, les cas d'assurance n'interviendront que dans les années à venir, de sorte qu'il est impossible de tirer des conclusions définitives (voir ci-dessous).
- Le résultat des frais s'est encore amélioré nettement, surtout si l'on considère que la sollicitation du Fonds de garantie (couverture du déficit) a diminué d'un million de francs environ.
- Le résultat des autres recettes et dépenses est marqué par des facteurs particuliers de la transformation.

Composition du résultat de l'ensemble de la fondation	2005 en CHF	2004 en CHF	Écart en %
Résultat des intérêts	236'966'128.15	82'582'038.35	186.9%
Résultat net des placements de la fortune	287'789'587.14	125'028'423.36	130.2%
Produit des placements en assurance (net)	0.00	7'279'259.51	-100.0%
Rémunération du capital épargne	-45'591'458.99	-46'627'130.95	-2.2%
Rémunération des réserves mathématiques	-5'521'000.00	-3'098'513.57	78.2%
Intérêt gagné sur la compensation du renchérissement	289'000.00	0.00	-----
Résultat du risque	21'503'931.74	12'637'771.08	70.2%
Cotisations de risque (contrib. au renchérissement compris)	80'195'910.54	60'511'031.32	32.5%
Indemnité Fonds de garantie art. 12	1'721'893.00	0.00	-----
Montants des sinistres	-60'413'871.80	-47'873'260.24	26.2%
Résultat des frais	420'175.71	390'293.33	7.7%
Cotisations de frais de gestion	16'288'296.92	15'282'417.68	6.6%
Produit de prestations fournies	2'757'016.45	1'719'640.40	60.3%
Couverture du déficit par le Fonds de garantie	1'998'339.69	2'877'923.64	-30.6%
Frais administratifs	-20'623'477.35	-19'489'688.39	5.8%
Résultat actuariel intermédiaire	258'890'235.60	95'610'102.76	170.8%
Résultat des autres recettes et dépenses	33'584'176.84	168'504'672.66	-80.1%
Remboursement des primes de risque de l'assurance	0.00	8'782'598.40	-100.0%
Dissolution des réserves pour réduction de cotisations	0.00	162'125'407.52	-100.0%
Valeur de remboursement de la police d'assurance résiliée	20'815'321.00	0.00	-----
Dissolution des réserves pour cause de réévaluation	12'740'745.51	0.00	-----
Autres recettes et dépenses	28'110.33	-2'403'333.26	-101.2%
Résultat total	292'474'412.44	264'114'775.42	10.7%

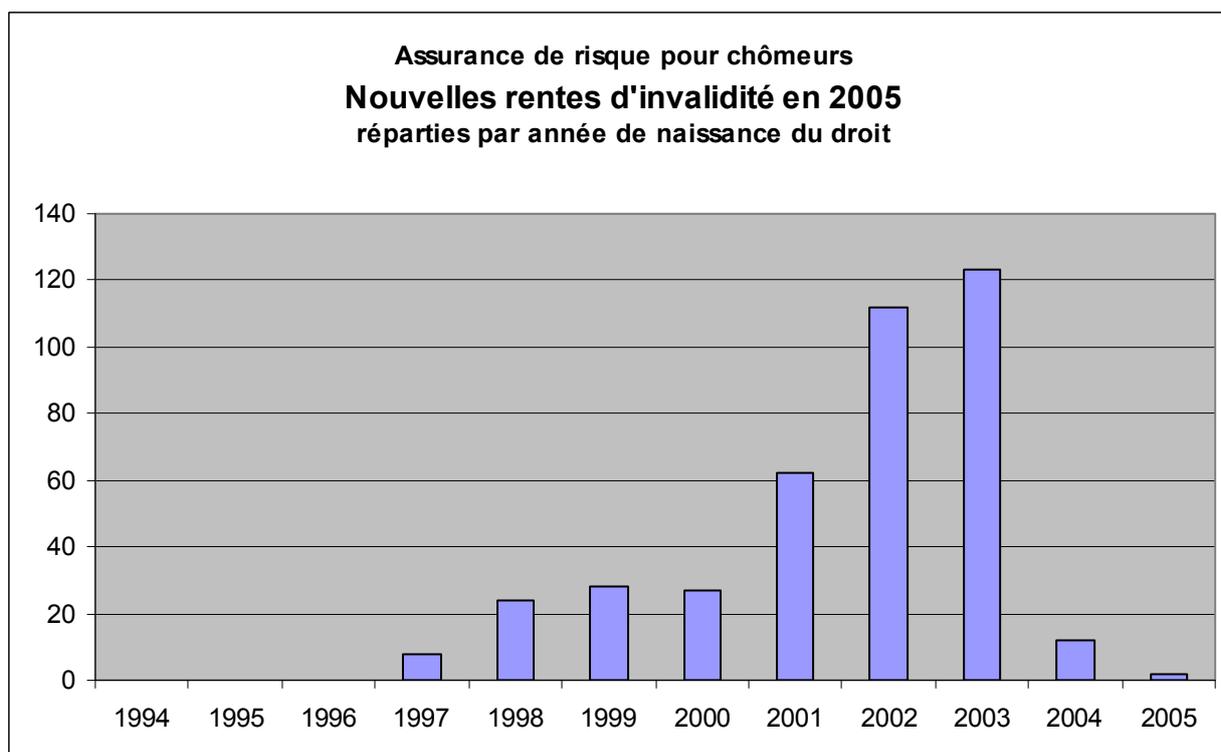
2.2 Courbe du risque invalidité en 2005

Les diagrammes ci-dessous montrent les nouveaux cas d'invalidité enregistrés en 2005 avec versement d'une prestation. Les cas encore en traitement ne sont pas pris en compte. L'année de naissance du droit est celle où est intervenue l'incapacité de travail.

Tant dans la branche LPP que dans celle de l'assurance du risque pour les chômeurs apparaît un très grand retard entre la naissance du droit à la prestation (année de naissance du droit) et le premier versement de la prestation (2005). Les cas nés dans les années 2004 et 2005 n'auront d'effets sur les comptes que dans les prochaines années.



Dans l'assurance du risque pour les chômeurs, le nombre de cas est naturellement plus élevé, puisque le nombre d'assurés est quelque cinq fois plus élevé. Le cas le plus ancien remonte à 1997, année de création de l'assurance.



3 Placements

3.1 Organisation de placement/stratégie de placement

Le Conseil de fondation a fixé une stratégie de placement séparée pour chaque branche. Les valeurs visées découlent de la structure des engagements (rendements visés) et de la capacité face aux risques (réserves disponibles pour fluctuation des cours). Des écarts sont permis dans les limites de fourchettes définies.

Stratégie de placement 2005/2006	Total	LPP	CLP	AC
- Liquidités	0.0%	0%	0%	0%
- Obligations CHF	40.0%	40%	40%	40%
- Obligations devises	23.4%	25%	25%	10%
- Emprunts convertibles suisses	3.3%	2.5%	2.5%	10%
- Actions suisses	5.5%	5%	5%	10%
- Actions étrangères	17.8%	17.5%	17.5%	20%
- Valeurs immob./hypothèques	10%	10%	10%	10%

La capacité limitée face au risque a imposé au 1.1.2004 et au 1.1.2005 une stratégie de placement plutôt conservatrice: accent porté sur les placements peu risqués et peu volatiles et refus des véhicules de placement pas classiques comme hedge funds, private equity, matières premières, etc. Cette limitation a entraîné un très faible risque de fluctuation, mais aussi des dépens d'opportunités sous la forme d'un rendement inférieur. Pour atteindre quand même la plus forte performance possible, le contrôle des investissements a étudié la question et permis de recourir aux possibilités de placement étendues selon l'art. 59 OPP¹.

L'évolution favorable des marchés financiers en 2005 a entraîné une amélioration substantielle de la capacité face au risque. C'est pourquoi, le 5 novembre 2005, le Conseil de fondation a adopté une nouvelle stratégie de placement, dans le but d'améliorer le potentiel de rendement et de limiter les effets d'une hausse des taux.

La grosse part des obligations en francs suisses au rendement faible a été réduite de plus de 60% à 40% par dissolution d'un mandat d'obligations. Au contraire, la part des obligations en devises, un peu mieux rémunérées, a été doublée et celle des actions étrangères augmentée de près de deux tiers, pour un total de 17,5%. Ce chiffre reste conservateur par rapport à d'autres caisses de pensions. Les actions étrangères ont été reclassées selon un principe cœur-satellite. Le noyau consiste dans un portefeuille indexé, réparti par tiers sur l'Amérique du Nord, l'Europe sans la Suisse et l'Asie. Ont été constitués en satellites trois portefeuilles à gestion active de 15 millions de francs chacun, confiés à GMO, Vanguard et Wegelin.

Stratégie de placement ensemble de la fondation (approx.)	2005/2006 Part en %	2004/2005 Part en %	Écart en %
Pool liquidités	0.0%	0.0%	0.0%
Pool obligations en CHF	40.0%	62.8%	-36.3%
Pool obligations en devises	23.4%	10.0%	134.4%
Pool emprunts convertibles	3.3%	0.9%	266.6%
Pool actions suisses	5.5%	5.4%	1.3%
Pool actions étrangères	17.8%	10.9%	63.0%
Pool val. immob./hypothèques	10.0%	10.0%	0.0%
Total des placements	100.0%	100.0%	-----

Le passage à la nouvelle stratégie de placement s'est effectué dans les mois de décembre 2005 et janvier 2006. Au 31.12.2005 les fourchettes des liquidités et des obligations en devises n'ont donc brièvement pas été respectées.

¹ Détails voir annexe, chiffre 62.

Stratégie de placement au 31.12.2005	Stratégie	Fourchettes *		Valeur marchande en CHF	Part effective
		Min.	Max.		
Pool liquidités	0.0%	0.0%	5.0%	512'233'165.28	11.5%
Pool obligations en CHF	40.0%	35.0%	50.0%	1'936'056'178.61	43.4%
Pool obligations en devises	23.4%	15.0%	25.0%	469'562'196.47	10.5%
Pool emprunts convertibles	3.3%	1.0%	7.0%	60'427'177.58	1.4%
Pool actions suisses	5.5%	4.0%	10.0%	319'920'730.48	7.2%
Pool actions étrangères	17.8%	13.0%	22.0%	716'349'399.87	16.1%
Pool val. immob./hypothèques	10.0%	0.0%	14.0%	445'143'440.76	10.0%
Total des placements				4'459'692'289.05	100.0%

* approximatives

3.2 Afflux de capitaux

Les afflux de capitaux nets enregistrés en 2005 ont été de quelque 222 millions de francs. La prévoyance LPP s'est accrue d'environ 101 millions de francs au cours de l'année, les comptes de libre passage de 83 millions et l'assurance de risque des personnes au chômage d'une quarantaine de millions.

Au 1.1.2005 s'est effectuée la seconde étape de l'autonomie. Elle a entraîné un report de capital total de 631,28 millions de francs. Il en avait déjà été versé 455,30 millions en décembre 2004. Sur le solde de 175,97 millions, 103 millions sont entrés début janvier 2005. Les derniers paiements ont suivi, par étapes, jusqu'au 31.8.2005.

3.3 Performance

La performance de la fondation a atteint 7,2%, après déduction de tous les frais et droits. Le benchmark (sans frais) a ainsi été dépassé de 0,9 point. C'est surtout dû aux catégories „actions étrangères“ et „valeurs immobilières/hypothèques“, qui ont enregistré des gains sur les cours, en plus des bons résultats.

Catégorie de placements (Chiffres au 31.12.2005)	Part			Performance 2005	
	mio. CHF	Portefeuille	Stratégie	Portefeuille	Indice
Liquidités	554.50	12.3%	0.0%	-0.1%	0.7%
Obligations CHF	1'936.60	43.0%	40.0%	2.1%	2.5%
Obligations devises	469.60	10.4%	23.4%	5.5%	5.7%
Emprunts convertibles	60.40	1.3%	3.3%	9.5%	12.3%
Actions suisses	319.90	7.1%	5.5%	35.4%	35.6%
Actions étrangères	716.30	15.9%	17.8%	17.9%	14.9%
Val. immob./hypothèques	445.10	9.9%	10.0%	10.8%	4.5%
Total*	4'502.40	100.0%	100.0%	7.2%	6.3%

* Placements selon bilan, plus liquidités

Ce résultat est un peu en retrait par rapport à d'autres caisses de pensions suisses. La raison réside dans la stratégie de placement. Les réserves insuffisantes pour fluctuation des cours ont poussé la Fondation institution supplétive à appliquer, dans les onze premiers mois de 2005, une stratégie de placement conservatrice, au profit de la sécurité.

3.4 Rendement

Par rapport au capital investi moyen de 3,97 milliards de francs, l'année 2005 a enregistré un rendement total de 7,3%. C'est une nette augmentation en comparaison de l'année précédente. Elle revient aux bons marchés d'actions, mais aussi au fait qu'en 2005, tous les bénéficiaires ont profité entièrement à la fondation.²

Rendement brut par branche	2005 en pourcentage	2004 en pourcentage	Écart
Prévoyance LPP: réserves mathématiques (1)	7.0%	2.5%	183.4%
Comptes de libre passage	6.8%	4.2%	61.4%
Assurance risque chômeurs: réduction de cotisation	11.5%	3.2%	262.6%
Total	7.3%	3.9%	86.0%

En 2005, la fondation disposait d'un capital investi moyen de 3,97 milliards de francs. L'afflux relativement constant de capitaux a permis de garder les liquidités à un niveau bas.

Rendement brut de toute la fond. par cat. de placement	Rendement du capital net en CHF	Capital investi moyen en CHF	Rendement en %
Pool liquidités	149'592.87	37'556'786.00	0.4%
Pool obligations en CHF	51'558'706.16	2'410'906'201.00	2.1%
Pool obligations en devises	22'695'240.88	415'876'398.00	5.5%
Pool emprunts convertibles	3'644'836.65	34'107'745.00	10.7%
Pool actions suisses	83'944'943.69	236'630'890.00	35.5%
Pool actions étrangères	88'903'818.23	473'304'773.00	18.8%
Pool val. immob./hypothèques	38'882'608.74	362'763'537.00	10.7%
Total des placements	289'779'746.35	3'971'146'330.00	7.3%

3.5 Management des risques sur intérêts

Depuis longtemps régnait sur les marchés financiers une grande incertitude quant à la courbe des intérêts. La grosse part des obligations rendait la fondation très sensible à une hausse des intérêts. Cela a amené le comité de placement à réduire systématiquement le risque sur les intérêts et à le faire gérer activement par les gérants de portefeuilles. Pour les obligations CHF, il a indiqué une durée de benchmark inférieure d'une bonne année à celle de l'ensemble du marché. Pour pouvoir réagir rapidement à une éventuelle hausse des intérêts, il a aussi été largement recouru à des swaps d'intérêts.

3.6 Management des risques de change

Là aussi, il s'est agi de trouver un compromis optimal entre la sécurité et le rendement. Les deux principales devises étaient l'EUR et l'USD. L'USD a une volatilité beaucoup plus élevée (11%) que l'EUR (3%). Pour des considérations de coût/profit, le comité de placement a décidé de garantir l'USD systématiquement, l'EUR de cas en cas. La garantie s'est effectuée tactiquement sur la base du tableau mensuel de l'exposition au risque de change et de l'analyse des marchés des changes. Au vu de l'environnement des intérêts, l'USD n'a été garanti qu'en partie et l'EUR pas du tout. Dès lors, la fondation a profité dans une large mesure de l'appréciation de l'USD. Dans le secteur des actions étrangères, cela a permis d'engranger une performance supérieure de 3,4 points et sur les valeurs immobilières USA, un plus de 19 points sur le rendement.

² En 2004, un quart des capitaux environ était encore placé auprès d'assureurs-vie.

3.7 Corporate Governance

Dès le courant de l'année 2005, la fondation a observé les indications de la fondation „Code de déontologie dans le domaine de la prévoyance professionnelle“. Début 2006, la Fondation institution supplétive s'est jointe à la fondation Code de déontologie. Depuis le 8 mars 2006, elle figure au registre des institutions de prévoyance signataires et des entreprises proches de la prévoyance.

La Fondation institution supplétive a exercé jusqu'ici son droit de vote à l'assemblée générale d'entreprises suisse dans le sens des propositions du Conseil d'administration, sans exception. Elle a renoncé à exercer son droit de vote pour les entreprises situées à l'étranger.

3.8 Perspectives

La stratégie de placement est encore affinée. Dès que le permettra la capacité de la fondation face au risque, l'univers de placement sera élargi, pour renforcer encore l'effet de diversification et donc la sécurité de financement des engagements de la fondation.

4 Branche prévoyance LPP

4.1 Vue d'ensemble

Le nombre des assurés a crû de 35,3% pour atteindre 23.234 personnes, le nombre des affiliations/entreprises, de 32,9% pour 13.166.

La fortune de prévoyance a augmenté de 35,7% pour atteindre 612,77 millions de francs.

Grâce à l'augmentation des effectifs, la courbe de risque s'est améliorée par rapport à l'année précédente.

Les placements ont obtenu un rendement de 7,0% (année précédente: 2,5%). Dans l'année sous revue, les avoirs de vieillesse ont été rémunérés à 2,50% (année précédente: 2,25%).

Les comptes sont équilibrés, le bénéfice de 34,08 millions de francs étant entièrement crédité aux réserves pour fluctuation des cours.

Le Conseil de fondation a décidé de limiter la compensation du renchérissement sur les rentes en cours au minimum légal, le degré de couverture visé de 112% n'étant pas encore réalisé.

Prévoyance LPP (LPP)	2005	2004	Écart
Nombre d'assurés	23'234	17'174	35.3%
Nombre d'affiliations/entreprises	13'166	9'905	32.9%
Fonds servant à couvrir les obligations réglementaires	612'774'759.93	451'482'552.30	35.7%
Capitaux de prévoyance nécessaires et réserves techniques	578'502'000.00	451'292'661.31	28.2%
Résultat annuel av. affectation rés. p. fluctuation des cours	34'082'868.94	184'890.99	-----
Frais administratifs	14'538'785.32	13'001'458.04	11.8%
Frais administratifs par assuré en CHF	625.75	757.04	-17.3%
Rendement sur le capital investi moyen	7.0%	2.5%	181.8%
Degré de couverture réel	105.9%	100.0%	5.9%
Degré de couverture visé	112.0%	112.1%	-0.1%

4.2 Effectifs et mouvements

Le volume des affaires a encore augmenté dans l'année sous revue. Le nombre des mutations est resté très élevé, en particulier pour les assurés. Il a fallu enregistrer 12.329 départs, soit 70% des effectifs au début de l'année (17.174)

	2005 Nombre	2004 Nombre	Écart
Entreprises/affiliations			
Effectifs 31.12. année précédente	9'905	8'660	14.3%
+ nouvelles affiliations	4'372	2'892	51.3%
- annulations/départs	-1'111	-1'647	-32.5%
Effectifs 31.12. exercice	13'166	9'905	32.9%
Personnes assurées			
Effectifs 31.12. année précédente	17'174	13'661	25.2%
+ nouvelles affiliations	18'389	13'977	32.1%
- annulations/départs	-12'329	-10'464	17.8%
Effectifs 31.12. exercice	23'234	17'174	35.3%

5 Branche comptes de libre passage

5.1 Vue d'ensemble

Le nombre de comptes a crû de 6,1%.

La fortune de prévoyance a augmenté de 9,6% pour atteindre 3,48 milliards de francs.

Les fonds placés ont obtenu un rendement de 6,8% (année précédente: 4,2%).

Selon une résolution du Conseil de fondation, la rémunération des comptes de libre passage s'aligne sur les taux d'intérêt crédités par des banques suisses représentatives. Dès lors, les assurés ont bénéficié des taux suivants:

1.1.2005 - 30.06.2005:	1.25 %
1.7.2005 - 31.12.2005:	1.00 %

Les comptes sont équilibrés, le bénéfice de 173,96 millions de francs étant entièrement crédité aux réserves pour fluctuation des cours.

Comptes de libre passage (CLP)	2005	2004	Écart
Nombre de comptes	477'900	450'607	6.1%
Fonds servant à couvrir les obligations réglementaires	3'476'391'749.78	3'172'195'792.75	9.6%
Capitaux de prévoyance nécessaires et réserves techniques	3'219'674'263.07	3'089'438'110.98	4.2%
Résultat annuel av. affectation rés. p. fluctuation des cours	173'959'804.94	74'552'557.65	133.3%
Frais administratifs	5'002'773.16	5'517'345.48	-9.3%
Frais administratifs par assuré en CHF	10.47	12.24	-14.5%
Rendement sur le capital investi moyen	6.8%	4.2%	62.1%
Degré de couverture réel	108.0%	102.7%	5.2%
Degré de couverture visé	110.0%	108.9%	1.0%

5.2 Effectifs et mouvements

Le volume des affaires a diminué dans l'année sous revue, ce qui apparaît entre autres dans les frais administratifs. Le nombre des ouvertures et fermetures de compte a reculé sensiblement.

Fluctuation de l'effectif	31.12.2005 Nombre	31.12.2004 Nombre	Écart
Nombre de comptes au 31.12	477'900	450'607	6.1%
Nouvelles ouvertures de comptes	50'379	71'277	-29.3%
Virements rétroactifs sur comptes	15'315	20'085	-23.7%
Fermetures complètes de comptes	23'086	25'895	-10.8%
Fermetures partielles de comptes	3'040	3'058	-0.6%

5.3 Prestations de prévoyance / versements

Quelque 60% des montants versés le sont à une nouvelle institution de prévoyance, 15% environ à une nouvelle fondation de libre passage. Un peu moins de 7% sont des paiements en espèces à des indépendants, 7% des paiements en espèces pour départ du pays et près de 5% des paiements pour retraite, décès ou invalidité. Les 6% restants se répartissent entre différents postes.

Versements	2005		2004	
	en CHF	Nombre	en CHF	Nombre
Total (versements partiels compris)	558'586'143.58	26'126	632'660'228.44	28'953
Activité indépendante	38'321'348.48	1'333	48'129'192.01	1'836
Départ à l'étranger	37'855'456.80	2'616	37'333'805.02	2'682
Retraite	34'754'589.52	820	34'226'786.67	828
Invalidité	1'731'299.47	152	0.00	----
Décès	6'361'150.04	324	4'708'585.72	309
Compte de libre passage	86'595'917.21	3'193	93'008'845.90	3'418
Transfert à une institution de prévoyance	338'262'738.24	14'593	399'422'274.38	16'576
Divorce	6'692'981.90	290	3'520'513.55	179
Encouragement à la propriété du logement	3'270'138.05	96	3'638'728.17	105
Impôt à la source	3'212'307.65	2'285	0.00	----
Remboursements	-3'549'442.19	-216	-2'806'985.86	-212
Autres	5'077'658.41	640	11'478'482.88	3'232

5.4 Structure des comptes

L'avoir de la majorité des comptes est très petit. Mais nombre d'entre eux présentent cependant des avoirs considérables.

- Quelque 56% de tous les comptes (265.000 env.) affichent des soldes inférieurs à CHF 2.000. Ils représentent ensemble 5,5% de l'ensemble du capital (quelque 185 millions de francs).
- Un peu plus de 1% de tous les comptes (4.800 env.) révèlent un avoir supérieur à CHF 90 000. Ils constituent 25% à peu près du capital total (quelque 830 millions de francs).

6 Branche assurance de risque des personnes au chômage

6.1 Vue d'ensemble

Le recul du chômage a fait baisser de 4,2% le nombre des assurés à 151.764 personnes.

La fortune de prévoyance a augmenté de 21,2% pour atteindre 457,33 millions de francs.

La courbe de risque s'est améliorée par rapport à l'année précédente.

Les fonds placés ont obtenu un rendement de 11,5% (année précédente: 3,2%).

Le compte se clôture sur un résultat de 85,11 millions de francs, affecté aux réserves libres.

Le Conseil de fondation a décidé de limiter la compensation du renchérissement sur les rentes en cours au minimum légal et de réduire par contre de moitié le taux de cotisation.

Assurance risque chômeurs (AC)	2005	2004	Écart
Nombre d'assurés	151'764	158'416	-4.2%
Fonds servant à couvrir les obligations réglementaires	457'325'065.33	377'392'647.77	21.2%
Capitaux de prévoyance nécessaires et réserves techniques	183'516'000.00	188'015'321.00	-2.4%
Résultat annuel av. affectation rés. p. fluctuation des cours	84'431'738.56	189'377'326.77	-55.4%
Frais administratifs	1'081'918.87	970'884.88	11.4%
Frais administratifs par rente en cours en CHF*	393.57	481.35	-18.2%
Rendement sur le capital investi moyen	11.5%	3.2%	262.6%
Degré de couverture réel	249.2%	200.7%	24.2%
Degré de couverture visé	115.2%	115.2%	0.0%

* Dans la branche AC, l'assurance des actifs fonctionne sans notification des mutations. Seule la survenue d'un cas d'assurance fait entrer les assurés individuellement dans les effectifs.

6.2 Effectifs et mouvements

Dans l'année sous revue, le nombre des personnes au chômage enregistrées et donc des assurés a diminué de 4,2%, pour tomber à 151.764 unités.

Le nombre de cas traités, en revanche, s'est accru, dans l'ensemble. Si le nombre des demandes d'exonération des cotisations a régressé, les cas d'assurance ont nettement augmenté.

Nombre des assurés et des cas traités	31.12.2005 Nombre	31.12.2004 Nombre	Écart
Nombre de chômeurs au 31.12	151'764	158'416	-4.2%
Demandes d'exonération	166	189	-12.2%
Cas d'invalidité liquidés avec droit aux prestations	458	378	21.2%
Cas de décès liquidés avec droit aux prestations	73	54	35.2%

Comptes annuels

A Bilans et comptes d'exploitation

1 Bilan de l'ensemble de la fondation

	Annexe	31.12.2005 CHF	31.12.2004 CHF
ACTIF			
Placements de la fortune		4'599'533'034.05	3'875'548'247.85
Liquidités	68	42'344'068.19	55'278'969.10
Créances sur les cotisants	69	68'873'921.33	49'055'450.26
Autres créances	71	28'622'755.48	12'547'195.49
Placements	64	4'459'692'289.05	3'758'666'633.00
Pool liquidités		512'233'165.28	114'123'172.99
Pool obligations en CHF		1'936'056'178.61	2'268'549'222.00
Pool obligations en devises		469'562'196.47	347'151'092.00
Pool emprunts convertibles		60'427'177.58	28'674'056.00
Pool actions CH		319'920'730.48	236'913'149.00
Pool actions étrangères		716'349'399.87	440'514'092.00
Pool val. immob./hypothèques		445'143'440.76	322'741'849.01
Actifs de régularisation		16'811'626.58	11'764'420.53
Actifs résultant de polices d'assurance	52	0.00	20'194'690.99
Total des actifs		<u>4'616'344'660.63</u>	<u>3'907'507'359.37</u>
PASSIF			
Engagements		61'483'060.44	54'541'906.67
Prestations de libre passage et rentes		32'873'572.84	27'775'724.00
Autres engagements	72	28'609'487.60	26'766'182.67
Passifs de régularisation		6'030'167.55	8'582'672.19
Réserve de contributions patronales	69	343'652.70	0.00
Réserves non techniques	73	1'996'204.90	3'647'354.55
Capitaux de prévoyance et réserves techniques		3'981'692'263.07	3'568'410'526.43
Capital de prévoyance assurés actifs	53	3'659'359'263.07	3'275'881'871.98
Capital de prévoyance rentiers	55	206'440'000.00	154'566'245.00
Passifs résultant de polices d'assurance	52	0.00	15'641'908.94
Réserves techniques	57	115'893'000.00	122'320'500.51
Réserves fluctuation cours	63	318'880'438.64	111'520'901.76
Fonds disponibles (dont CHF 5'000.00 de capital de la fondation)		245'918'873.33	160'803'997.77
État au début de la période sous revue		160'803'997.77	8'210'124.12
Excédent de recettes		85'114'875.56	152'593'873.65
Total des passifs		<u>4'616'344'660.63</u>	<u>3'907'507'359.37</u>

2 Compte d'exploitation de l'ensemble de la fondation

	Indice Annexe	2005 CHF	2004 CHF
Cotisations et dépôts ordinaires et autres		162'230'043.30	131'979'614.70
Cotisations salariés		79'390'907.03	63'627'703.49
Cotisations employeurs		80'240'747.27	64'487'566.71
Dépôts uniques et sommes de rachat		0.00	892'116.00
Dédommagement employeurs pour cas de l'art. 12		93'069.00	128'646.55
Dédommagement Fonds de garantie pour cas de l'art. 12		1'721'893.00	2'069'055.55
Subsides du Fonds de garantie pour compenser la structure d'âge		783'427.00	774'526.40
Prestations d'entrée		829'374'225.13	1'062'332'426.74
<i>Flux provenant de cotisations et prestations d'entrée</i>		991'604'268.43	1'194'312'041.44
Prestations réglementaires		-79'552'204.28	-67'464'362.52
Rentes de vieillesse		-2'375'547.05	-1'575'802.50
Rentes de survivants		-1'520'214.90	-1'142'494.00
Rentes d'invalidité		-13'000'914.10	-9'777'442.15
Rentes d'enfants		-2'208'524.95	-1'540'403.45
Exonération des cotisations en cas d'invalidité		0.00	-2'281'233.00
Prestations en capital lors de la retraite		-51'328'805.77	-45'427'401.67
Prestations en capital lors de décès et d'invalidité		-9'118'197.51	-5'719'585.75
Prestations de sortie		-640'325'523.10	-659'200'202.27
Prestations de libre passage à la sortie		-627'497'408.15	-649'164'907.95
Prélèvement EPL/divorce		-12'828'114.95	-10'035'294.32
<i>Flux allant aux prestations et prélèvements</i>		-719'877'727.38	-726'664'564.79
Dissolution/constitution de capitaux de prévoyance, réserves techn., réserves		-433'148'656.58	-3'389'146'252.86
Dissolution/constitution de capital de prévoyance assurés actifs	53	-342'110'943.10	-3'243'299'117.08
Dissolution/constitution de capital de prévoyance rentiers	55	-51'873'755.00	-253'789'513.00
Dissolution/constitution de réserves techniques	57	6'427'500.51	145'222'202.67
Rémunération du capital épargne	53	-45'591'458.99	-37'279'825.45
Recettes de prestations d'assurance		175'977'475.80	3'327'100'898.24
Rentes		0.00	17'976'138.30
Prestations en capital		0.00	12'211'615.00
Valeurs de restitution / résiliation de polices d'assurance-vie		175'977'475.80	3'271'853'548.34
Parts d'excédents découlant d'assurances		0.00	25'059'596.60
Dépenses d'assurance		-376'280.00	-249'822'537.06
Primes d'assurance		0.00	-249'457'335.56
Cotisations au Fonds de garantie		-376'280.00	-365'201.50
Résultat net de la partie assurance		14'179'080.27	155'779'584.97
Résultat net du placement de la fortune		287'789'587.14	119'727'755.90
Intérêts encaissés sur les liquidités		242'422.70	5'433.95
Intérêts des créances sur les cotisants		4'210'418.06	3'072'419.47
Intérêts des autres créances		829'478.70	1'218'949.34
Rémunération des placements		289'779'746.35	125'510'758.48
Résultat du pool des liquidités	67	149'592.00	428'786.06
Résultat du pool des obligations en CHF	67	51'558'706.16	50'018'064.75
Résultat du pool des obligations en devises	67	22'695'240.88	16'011'591.01
Résultat du pool des emprunts convertibles	67	3'644'836.65	-232'381.04
Résultat du pool des actions CH	67	83'944'943.69	7'704'518.92
Résultat du pool des actions étrangères	67	88'903'818.23	34'102'086.30
Résultat du pool des val. immob./hypothèques	67	38'882'608.74	17'478'092.48
Dépenses de gestion de la fortune	76	-5'911'862.30	-5'764'805.62
Charge d'intérêts		-1'360'616.37	-4'314'999.72
Dissolution/constitution de réserves non techniques		2'139'531.70	-840'153.05
Autres recettes		16'081'182.58	18'797'741.54
Produit de prestations fournies	76	6'982'027.45	6'416'710.95
Autres recettes	74	9'099'155.13	12'381'030.59
Autres charges	75	-7'091'491.90	-9'860'465.56
Frais administratifs	76	-20'623'477.35	-19'489'688.39
<i>Excédent de recettes avant constit. de réserves fluct. cours</i>		292'474'412.44	264'114'775.41
Constitution de réserves pour fluctuation des cours	63	-207'359'536.88	-111'520'901.76
Excédent de recettes		85'114'875.56	152'593'873.65

3 Bilan de la branche Prévoyance LPP

	Indice Annexe	31.12.2005 CHF	31.12.2004 CHF
ACTIF			
Placements de la fortune		668'261'629.08	379'869'079.28
Liquidités	68	16'775'105.04	21'114'928.76
Créances sur les cotisants	69	68'873'921.33	49'055'450.26
Autres créances	71	22'755'293.03	21'735'886.68
Placements	64	559'857'309.68	287'962'813.58
Parts du pool liquidités		68'507'041.33	8'743'320.99
Parts du pool obligations CHF		246'523'062.66	180'257'803.83
Parts du pool obligations devises		60'584'629.44	26'596'294.36
Parts du pool emprunts convertibles		3'276'367.76	0.00
Parts du pool actions CH		37'030'199.49	16'660'600.68
Parts du pool actions étrangères		88'014'037.95	30'978'565.36
Parts du pool val. immob./hypothèques		55'921'971.05	24'726'228.36
Actifs de régularisation		11'584'375.48	6'304'489.48
Actifs résultant de polices d'assurance	52	0.00	-9'915'564.26
Total des actifs		<u>679'846'004.56</u>	<u>376'258'004.50</u>
PASSIF			
Engagements		60'584'737.28	53'728'305.57
Prestations de libre passage et rentes		32'873'572.84	27'775'724.00
Autres engagements	72	27'711'164.44	25'952'581.57
Passifs de régularisation		4'146'649.75	6'920'037.94
Réserve de contributions patronales	69	343'652.70	0.00
Réserves non techniques	73	1'996'204.90	3'647'354.55
Capitaux de prévoyance et réserves techniques		578'502'000.00	311'772'415.45
Capital de prévoyance assurés actifs	53	439'685'000.00	186'443'761.00
Capital de prévoyance rentiers	55	93'902'000.00	86'589'513.00
Passifs résultant de polices d'assurance	52	0.00	15'641'908.94
Réserves techniques	57	44'915'000.00	23'097'232.51
Réserves fluctuation cours	63	34'267'759.93	184'890.99
Fonds disponibles (capital de la fondation)		5'000.00	5'000.00
État au début de la période sous revue		5'000.00	5'000.00
Excédent de recettes		0.00	0.00
Total des passifs		<u>679'846'004.56</u>	<u>376'258'004.50</u>

4 Compte d'exploitation de la branche Prévoyance LPP

	Indice Annexe	2005 CHF	2004 CHF
Cotisations et dépôts ordinaires et autres		112'073'195.00	83'987'619.65
Cotisations salariés		55'012'465.33	40'262'952.34
Cotisations employeurs		54'462'340.67	39'860'322.81
Dépôts uniques et sommes de rachat		0.00	892'116.00
Dédommagement employeurs pour cas de l'art. 12		93'069.00	128'646.55
Dédommagement Fonds de garantie pour cas de l'art. 12		1'721'893.00	2'069'055.55
Subsides du Fonds de garantie pour compenser la structure d'âge		783'427.00	774'526.40
Prestations d'entrée		171'601'229.21	123'895'044.31
<i>Flux provenant de cotisations et prestations d'entrée</i>		283'674'424.21	207'882'663.96
Prestations réglementaires		-23'884'316.05	-19'655'736.10
Rentes de vieillesse		-2'375'547.05	-1'575'802.50
Rentes de survivants		-510'439.90	-383'713.00
Rentes d'invalidité		-3'249'071.80	-3'040'920.15
Rentes d'enfants		-712'821.05	-545'662.45
Exonération des cotisations en cas d'invalidité		0.00	-2'281'233.00
Prestations en capital lors de la retraite		-16'574'216.25	-11'200'615.00
Prestations en capital lors de décès et d'invalidité		-462'220.00	-627'790.00
Prestations de sortie		-124'586'418.55	-65'475'346.25
Prestations de libre passage à la sortie		-121'721'423.55	-62'599'293.65
Prélèvement EPL/divorce		-2'864'995.00	-2'876'052.60
<i>Flux allant aux prestations et prélèvements</i>		-148'470'734.60	-85'131'082.35
Dissolution/constitution de capitaux de prévoyance, réserves techn., réserves		-282'371'493.49	-289'936'478.85
Dissolution/constitution de capital de prévoyance assurés actifs	53	-242'924'090.76	-186'443'761.00
Dissolution/constitution de capital de prévoyance rentiers	55	-7'312'487.00	-86'589'513.00
Dissolution/constitution de réserves techniques	57	-21'817'767.49	-16'903'204.85
Rémunération du capital épargne	53	-10'317'148.24	0.00
Recettes de prestations d'assurance		155'162'154.80	388'011'612.15
Rentes		0.00	9'486'094.30
Prestations en capital		0.00	11'828'405.00
Valeurs de restitution / résiliation de polices d'assurance-vie		155'162'154.80	353'575'346.25
Parts d'excédents découlant d'assurances		0.00	13'121'766.60
Dépenses d'assurance		-376'280.00	-210'613'166.61
Primes d'assurance		0.00	-210'247'965.11
Cotisations au Fonds de garantie		-376'280.00	-365'201.50
Résultat net de la partie assurance		7'618'070.92	10'213'548.30
Résultat net du placement de la fortune		33'875'358.86	-342'000.05
Intérêts encaissés sur les liquidités		0.00	5'433.95
Intérêts des créances sur les cotisants		4'210'418.06	3'072'419.47
Intérêts des autres créances		710'993.70	1'010'924.19
Rémunération des placements		30'972'058.67	-134'942.15
Résultat du pool des liquidités	67	30'871.89	3'483.21
Résultat du pool des obligations en CHF	67	5'440'231.97	-300'738.57
Résultat du pool des obligations en devises	67	2'507'008.22	62'589.45
Résultat du pool des emprunts convertibles	67	4'443.67	0.00
Résultat du pool des actions CH	67	8'563'393.30	2'839.59
Résultat du pool des actions étrangères	67	10'209'377.36	107'624.87
Résultat du pool des val. immob./hypothèques	67	4'216'732.26	-10'740.70
Dépenses de gestion de la fortune	76	-657'699.20	0.00
Charge d'intérêts		-1'360'412.37	-4'295'835.51
Dissolution/constitution de réserves non techniques		2'139'531.70	-840'153.05
Autres recettes		11'717'725.08	13'959'302.38
Produit de prestations fournies	76	2'757'016.45	1'719'640.40
Autres recettes	74	8'960'708.63	12'239'661.98
Autres charges	75	-6'729'032.30	-9'804'348.55
Frais administratifs	76	-14'538'785.32	-13'001'458.04
<i>Excédent de recettes avant constit. de réserves fluct. cours</i>		34'082'868.94	184'890.99
Constitution de réserves pour fluctuation des cours	63	-34'082'868.94	-184'890.99
Excédent de recettes		0.00	0.00

5 Bilan des comptes de libre passage

	Indice Annexe	31.12.2005 CHF	31.12.2004 CHF
ACTIF			
Placements de la fortune		3'478'890'638.82	3'174'507'952.95
Liquidités	68	25'041'753.18	30'487'684.77
Autres créances	71	16'922'609.40	9'470'676.98
Placements	64	3'436'926'276.24	3'134'549'591.20
Parts du pool liquidités		420'578'287.57	95'173'310.00
Parts du pool obligations CHF		1'513'615'648.80	1'962'152'727.28
Parts du pool obligations devises		371'941'028.83	289'507'535.12
Parts du pool emprunts convertibles		20'114'271.61	0.00
Parts du pool actions CH		227'335'723.67	181'354'945.56
Parts du pool actions étrangères		540'335'600.79	337'209'688.12
Parts du pool val. immob./hypothèques		343'005'714.97	269'151'385.12
Actifs de régularisation		12'442.65	0.00
Total des actifs		<u>3'478'903'081.47</u>	<u>3'174'507'952.95</u>
PASSIF			
Engagements		886'054.56	809'016.10
Autres engagements	72	886'054.56	809'016.10
Passifs de régularisation		1'625'277.13	1'503'144.10
Capitaux de prévoyance et réserves techniques		3'219'674'263.07	3'089'438'110.98
Capital de prévoyance assurés actifs	53	3'219'674'263.07	3'089'438'110.98
Réserves fluctuation cours	63	256'717'486.71	82'757'681.77
Fonds disponibles		0.00	0.00
État au début de la période sous revue		0.00	8'205'124.12
Excédent de charges		0.00	-8'205'124.12
Total des passifs		<u>3'478'903'081.47</u>	<u>3'174'507'952.95</u>

6 Compte d'exploitation des comptes de libre passage

	Indice Annexe	2005 CHF	2004 CHF
Prestations d'entrée		657'772'995.92	938'437'382.43
Dépôts de libre passage		657'772'995.92	938'437'382.43
Flux provenant de cotisations et prestations d'entrée		657'772'995.92	938'437'382.43
Prestations réglementaires		-42'847'039.03	-38'935'372.42
Prestations en capital lors de la retraite		-34'754'589.52	-34'226'786.67
Prestations en capital lors de décès et d'invalidité		-8'092'449.51	-4'708'585.75
Prestations de sortie		-515'739'104.55	-593'724'856.02
Prestations de libre passage à la sortie		-505'775'984.60	-586'565'614.30
Prélèvement EPL/divorce		-9'963'119.95	-7'159'241.72
Flux allant aux prestations et prélèvements		-558'586'143.58	-632'660'228.44
Dissolution/constitution de capitaux de prévoyance, réserves; réserves de cotisations		-134'461'163.09	-3'094'135'181.53
Dissolution (+)/constitution (-) de capital de prévoyance assurés actifs	53	-99'186'852.34	-3'056'855'356.08
Rémunération du capital épargne	53	-35'274'310.75	-37'279'825.45
Recettes de prestations d'assurance		0.00	2'751'078'202.09
Valeurs de restitution / résiliation de polices d'assurance-vie		0.00	2'751'078'202.09
Résultat net de la partie assurance		-35'274'310.75	-37'279'825.45
Résultat net du placement de la fortune		210'237'765.35	112'582'604.29
Intérêts encaissés sur les liquidités		242'422.70	0.00
Rémunération des placements		214'626'139.82	117'983'826.19
Résultat du pool des liquidités	67	100'245.59	377'542.27
Résultat du pool des obligations en CHF	67	43'073'179.75	48'659'702.26
Résultat du pool des obligations en devises	67	18'023'754.83	15'150'755.81
Résultat du pool des emprunts convertibles	67	254'158.32	0.00
Résultat du pool des actions CH	67	60'390'205.57	6'956'163.06
Résultat du pool des actions étrangères	67	61'995'494.79	30'668'879.87
Résultat du pool des val. immob./hypothèques	67	30'789'100.97	16'170'782.92
Dépenses de gestion de la fortune	76	-4'630'797.17	-5'382'190.69
Charge d'intérêts		0.00	-19'031.21
Autres recettes		4'353'554.55	4'823'235.04
Produit de prestations fournies	76	4'225'011.00	4'697'070.55
Autres recettes	74	128'543.55	126'164.49
Autres charges		-354'431.05	-56'110.76
Autres charges	75	-354'431.05	-56'110.76
Frais administratifs		-5'002'773.16	-5'517'345.47
Excédent de recettes avant constit. de réserves fluct. cours		173'959'804.94	74'552'557.65
Constitution de réserves pour fluctuation des cours	63	-173'959'804.94	-82'757'681.77
Excédent de charges		0.00	-8'205'124.12

7 Bilan de l'assurance de risque des personnes au chômage

	Indice Annexe	31.12.2005 CHF	31.12.2004 CHF
ACTIF			
Placements de la fortune		465'235'060.38	340'292'865.64
Liquidités	68	527'209.97	3'676'355.57
Autres créances	71	1'799'147.28	462'281.85
Placements	64	462'908'703.13	336'154'228.22
Parts du pool liquidités		23'147'836.38	10'206'542.00
Parts du pool obligations CHF		175'917'467.15	126'138'690.89
Parts du pool obligations devises		37'036'538.20	31'047'262.52
Parts du pool emprunts convertibles		37'036'538.21	28'674'056.00
Parts du pool actions CH		55'554'807.32	38'897'602.76
Parts du pool actions étrangères		87'999'761.13	72'325'838.52
Parts du pool val. immob./hypothèques		46'215'754.74	28'864'235.53
Actifs de régularisation		5'214'808.45	5'459'931.05
Actifs résultant de polices d'assurance	52	0.00	30'110'255.25
Total des actifs		<u>470'449'868.83</u>	<u>375'863'051.94</u>
PASSIF			
Engagements		12'866'562.83	19'126'235.02
Autres engagements	72	12'866'562.83	19'126'235.02
Passifs de régularisation		258'240.67	159'490.15
Capitaux de prévoyance et réserves techniques		183'516'000.00	167'200'000.00
Capital de prévoyance rentiers	55	112'538'000.00	67'976'732.00
Réserves techniques	57	70'978'000.00	99'223'268.00
Réserves fluctuation cours	63	27'895'192.00	28'578'329.00
Fonds disponibles		245'913'873.33	160'798'997.77
État au début de la période sous revue		160'798'997.77	0.00
Excédent de recettes		85'114'875.56	160'798'997.77
Total des passifs		<u>470'449'868.83</u>	<u>375'863'051.94</u>

8 Compte d'exploitation de l'assurance de risque des personnes au chômage

	Indice Annexe	2005 CHF	2004 CHF
Cotisations et dépôts ordinaires et autres		50'156'848.30	47'991'995.05
Cotisations salariés		24'378'441.70	23'364'751.15
Cotisations employeurs		25'778'406.60	24'627'243.90
Flux provenant de cotisations et prestations d'entrée		50'156'848.30	47'991'995.05
Prestations réglementaires		-12'820'849.20	-8'873'254.00
Rentes de survivants		-1'009'775.00	-758'781.00
Rentes d'invalidité		-9'751'842.30	-6'736'522.00
Rentes d'enfants		-1'495'703.90	-994'741.00
Prestations en capital lors de décès et d'invalidité		-563'528.00	-383'210.00
Flux allant aux prestations et prélèvements		-12'820'849.20	-8'873'254.00
Dissolution/constitution de capitaux de prévoyance, réserves techn., réserves		-16'316'000.00	-5'074'592.48
Dissolution/constitution de capital de prévoyance rentiers	55	-44'561'268.00	-167'200'000.00
Dissolution/constitution de réserves techniques	57	28'245'268.00	162'125'407.52
Recettes de prestations d'assurance		20'815'321.00	188'011'084.00
Rentes		0.00	8'490'044.00
Prestations en capital		0.00	383'210.00
Valeurs de restitution / résiliation de polices d'assurance-vie		20'815'321.00	167'200'000.00
Parts d'excédents découlant d'assurances		0.00	11'937'830.00
Dépenses d'assurance		0.00	-39'209'370.45
Primes d'assurance		0.00	-39'209'370.45
Résultat net de la partie assurance		41'835'320.10	182'845'862.12
Résultat net du placement de la fortune		43'676'462.93	7'487'151.66
Intérêts des autres créances		118'485.00	208'025.15
Rémunération des placements		44'181'547.86	7'661'874.44
Résultat du pool des liquidités	67	18'474.52	47'760.58
Résultat du pool des obligations en CHF	67	3'045'294.44	1'659'101.06
Résultat du pool des obligations en devises	67	2'164'477.83	798'245.75
Résultat du pool des emprunts convertibles	67	3'386'234.66	-232'381.04
Résultat du pool des actions CH	67	14'991'344.82	745'516.27
Résultat du pool des actions étrangères	67	16'698'946.08	3'325'581.56
Résultat du pool des val. immob./hypothèques	67	3'876'775.51	1'318'050.26
Dépenses de gestion de la fortune	76	-623'365.93	-382'614.93
Charge d'intérêts		-204.00	-133.00
Autres recettes		9'902.95	15'204.12
Autres recettes	74	9'902.95	15'204.12
Autres charges		-8'028.55	-6.25
Autres charges	75	-8'028.55	-6.25
Frais administratifs		-1'081'918.87	-970'884.88
	76	-1'081'918.87	-970'884.88
Excédent de recettes avant constit. de réserves fluct. cours		84'431'738.56	189'377'326.77
Dissolution (+)/constitution (-) de réserves p. fluctuation de change		683'137.00	-28'578'329.00
	63	683'137.00	-28'578'329.00
Excédent de recettes		85'114'875.56	160'798'997.77

B Annexe

1 Bases et organisation

11 Forme juridique et but

La fondation institution supplétive LPP Pest est une institution de prévoyance privée, fondée le 6 décembre 1983, à la demande du législateur (voir art. 54 LPP) par les organisations faitières des travailleurs et des employeurs³. Elle est inscrite au registre du commerce de la ville de Berne sous le nom de „Fondation suisse des partenaires sociaux pour l'institution supplétive selon l'article 60 LPP (Fondation institution supplétive LPP)“.

L'art. 60 par. 2 et 5 LPP décrit comme suit les tâches de la Fondation institution supplétive LPP:

- 2 Elle est tenue:
 - a. d'affilier d'office les employeurs qui ne se conforment pas à l'obligation de s'affilier à une institution de prévoyance;
 - b. d'affilier les employeurs qui en font la demande;
 - c. d'admettre les personnes qui demandent à se faire assurer à titre facultatif;
 - d. de servir les prestations prévues à l'art. 12;
 - e. d'affilier l'assurance-chômage et de réaliser la couverture obligatoire des bénéficiaires d'indemnités journalières annoncés par cette assurance (en vigueur depuis le 1^{er} janvier 1997).
- 5 L'institution supplétive gère les comptes de libre passage conformément à l'art. 4, al. 2, de la LFLP74 (en vigueur depuis le 1^{er} janvier 1995). Elle tient à cet effet un compte spécial.

La fondation remplit ses obligations dans les trois branches:

- „prévoyance LPP“ (art. 60 par. 2 al. a, b, c, d LPP),
- „comptes de libre passage“ (art. 60 par. 5 LPP) et
- „assurance de risque des personnes au chômage“ (art. 60 par. 2 al. e LPP).

L'institution supplétive est réputée autorité au sens de l'art. 1, par. 2, al. e de la Loi fédérale sur la procédure administrative (art. 54, par 4 LPP). Pour remplir ses obligations dans le cadre de la branche prévoyance LPP, la fondation peut rendre des décisions (art. 60, par. 2^{bis} LPP).

12 Enregistrement LPP et Fonds de garantie

L'institution supplétive est inscrite au registre LPP de l'Office fédéral des assurances sociales (numéro d'enregistrement C1.0000).

La fondation obéit à la loi sur le libre passage et adhère au Fonds de garantie (numéro d'enregistrement D1 1004). Le Fonds de garantie garantit les prestations selon l'art. 56 par. 1, al. b,c,d LPP. Il assure les prestations légales des institutions de prévoyance insolubles, accorde des subsides pour structure d'âge défavorable, finance des cas d'assurance sur la base de l'art. 12 LPP et couvre le déficit (voir art. 72 LPP).

³ Les associations fondatrices étaient: Union centrale des associations patronales suisses (représentée par Heinz Allenspach et Klaus Hug), Union suisse des arts et métiers (représentée par Markus Kündig et Markus Kamber), Union syndicale suisse (représentée par Fritz Reimann et Fritz Leuthy), Confédération des syndicats chrétiens de Suisse (représentée par Guido Casetti), Union des syndicats autonomes (représentée par Josef Weber et Ulrich König), Fédération des sociétés suisses d'employés (représentée par Karl Eugster et Erwin Wittker).

13 Indication de l'acte et des règlements

À cause de sa position spéciale, l'institution supplétive est soumise à la surveillance de la Confédération. L'acte de fondation et les règlements exigent l'approbation du Conseil fédéral.

Les actes et règlements suivants ont été approuvés par le Conseil fédéral:

- acte de fondation 07.04.2004
- règlement de prestations LPP et AC 24.10.2004
- règlement de prestations comptes de libre passage 24.10.2004
- règlement de placements 11.05.2005

Les documents suivants ont été adoptés par le Conseil de fondation, après examen de l'autorité de surveillance (OFAS):

- plans de prévoyance 24.10.2004
- statut organisationnel 18.04.2005
- règlement intérieur 18.04.2005
- règlement en matière de réserves 15.11.2005

Par ailleurs, les directives suivantes ont été approuvées par le Conseil de fondation:

- asset allocation stratégique 15.11.2005
- stratégie de rééquilibrage & points d'intervention 10.11.2003
- diagramme de fonctions 10.11.2003
- projet d'information et de contrôle placements 10.11.2003
- directives d'évaluation 15.12.2005
- principes de tarification 02.06.2004
- manuel des tarifs 16.05.2005
- droit de signer dans le trafic des paiements 15.03.2005
- directive en matière de loyauté 08.05.2006
- directive en matière de droits de vote 08.05.2006
- directive et matière d'indemnités 15.03.2004

14 Organe de gestion paritaire / droit de signer

L'organe suprême de l'institution supplétive est le Conseil de fondation. Il se compose de douze membres. Dix représentants sont délégués par les organisations faïtières des salariés et des employeurs, deux proviennent de l'administration publique.

Le Conseil de fondation élit en son sein un comité du Conseil de fondation, un comité de placement et un comité de prévoyance. Les comités assument des tâches et responsabilités bien définies, selon le statut organisationnel.

La direction des affaires opérationnelles est déléguée au secrétariat. Les tâches et compétences de celui-ci sont consignées dans le statut organisationnel et le règlement intérieur.

Les personnes autorisées à signer sont inscrites au registre du commerce. Elles sont autorisées à signer collectivement à deux. Sont autorisés à signer les membres du Conseil de fondation, le secrétaire et son adjoint, ainsi que certaines personnes des organes d'exécution.

Conseil de fondation (mandat du 1.1.2004 au 31.12.2007)

Représentants des employeurs

- Kurt Gfeller **président**, Union suisse des arts et métiers, Berne
- Emil Bösch Fondation commune pour la prévoyance professionnelle des arts et métiers suisses, Berne (jusqu'au 30.4.2005)
- Erhard Burri Fondation commune pour la prévoyance professionnelle des arts et métiers suisses, Berne (à partir du 1.5.05)
- Frédy Marti Union des fabricants d'horlogerie de Genève, Vaud et Valais, Genève
- Hans Rudolf Schuppisser Union patronale suisse, Zurich
- Hans-Jörg Wehrli GastroSuisse, Zurich (jusqu'au 31.12.2005)

Représentants des salariés

- Martin Flügel **vice-président**, Travail.Suisse, Berne
- Franz Cahannes Unia, Zurich (à partir du 1.7.2005)
- Colette Nova Union syndicale suisse, Berne
- Beat Schwaller SYNA, Zurich (jusqu'au 30.6.2005)
- Ruedi Steiger Syndicat des services publics (SSP), Zurich
- Vital G. Stutz Employés Suisse, Zurich

Représentants des pouvoirs publics

- Fabio Aspali Secrétariat d'État à l'économie (SECO), Berne
- Anton Streit Office fédéral des assurances sociales (OFAS), Berne

Comité du Conseil de fondation

- Kurt Gfeller présidence
- Colette Nova (jusqu'au 30.6.2005)
- Martin Flügel (à partir du 1.7.2005)
- Hans Rudolf Schuppisser
- Vital G. Stutz

Comité de placement

- Vital G. Stutz présidence
- Kurt Gfeller
- Hans Rudolf Schuppisser
- Ruedi Steiger

Comité de prévoyance (à partir du 1.7.2005)

- Colette Nova présidence
- Franz Cahannes (à partir du 1.7.2005)
- Erhard Burri
- Hans-Jörg Wehrli (jusqu'au 31.12.05)

Secrétariat

- Markus Stieger secrétaire, Vorsorgeservice AG, Zurich
- Christoph Bohren secrétaire adjoint, Vorsorgeservice AG, Zurich

Adresse officielle (siège)

Fondation suisse des partenaires sociaux pour l'institution supplétive selon l'art. 60 LPP
c/o Union suisse des arts et métiers
Schwarztorstrasse 26
3001 Berne

Adresse de correspondance

Fondation institution supplétive LPP
Secrétariat
Birmensdorferstrasse 198
8003 Zurich

Les adresses de correspondance pour les affaires quotidiennes figurent à la fin du rapport annuel.

15 Experts, organe de contrôle, conseillers, autorité de surveillance

Expert en prévoyance professionnelle

Patrick Spuhler expert diplômé en assurances de pensions, Swisscanto, Bâle

Organe de contrôle

Ernst & Young AG Zurich (responsable du mandat Bruno Christen)

Conseillers extérieurs

- Alexander Dimai conseiller en investissements, Complementa Investment-Controlling AG, Zurich
- H.U. Stauffer conseil juridique, Bâle
- A. Dörig conseil juridique, VISCHER Anwälte und Notare, Zurich

Autorité de surveillance

Office fédéral des assurances sociales, Berne, numéro d'enregistrement C1.0000.

16 Employeurs affiliés

Les employeurs ne peuvent s'affilier à l'institution supplétive que dans la branche prévoyance LPP. Le nombre des affiliations a augmenté de près d'un tiers.

LPP: entreprises/affiliations	31.12.2005 Nombre	31.12.2004 Nombre	Écart
Affiliations d'office et réaffiliations (art. 11&12 LPP)	3'550	2'400	47.9%
Indépendants, suisses (art. 44 LPP)	234	313	-25.2%
Indépendants, étrangers (art. 44 LPP)	6	75	-92.0%
Salariés au service de plusieurs employeurs (art. 46 LPP)	90	95	-5.3%
Maintien facultatif de l'assurance d'individus (art. 47 LPP)	225	189	19.0%
Affiliation facultative d'employeurs (art. 60.2.b LPP)	9'061	6'833	32.6%
Total	13'166	9'905	32.9%

2 Membres actifs et rentiers

21 Assurés actifs

211 Prévoyance LPP

Le nombre d'assurés a progressé de 35,3% au cours de l'année sous revue pour atteindre 23.234 personnes. Le nombre d'assurés par affiliation est de 1,8 personne (année précédente: 1,7). La forte croissance s'explique par les affiliations volontaires de sociétés.

LPP: assurés	31.12.2005 Nombre	31.12.2004 Nombre	Écart
Affiliations d'office et réaffiliations (art. 11&12 LPP)	5'712	4'330	31.9%
Indépendants, suisses (art. 44 LPP)	211	189	11.6%
Indépendants, étrangers (art. 44 LPP)	6	6	0.0%
Salariés au service de plusieurs employeurs (art. 46 LPP)	82	87	-5.7%
Maintien facultatif de l'assurance d'individus (art. 47 LPP)	189	149	26.8%
Affiliation facultative d'employeurs (art. 60.2.b LPP)	17'034	12'413	37.2%
Total	23'234	17'174	35.3%

212 Comptes de libre passage

Le nombre des comptes gérés atteint près de 480.000. La croissance s'est quelque peu affaiblie par rapport aux années précédentes.

CLP	31.12.2005 Nombre	31.12.2004 Nombre	Écart
Comptes	477'900	450'607	6.1%

213 Assurance de risque des personnes au chômage

Dans l'année sous revue, le nombre des personnes au chômage enregistrées et donc des assurés a diminué de 4,2%, pour tomber à 151.764 unités.

AC	31.12.2005 Nombre	31.12.2004 Nombre	Écart
Assurés (chômeurs)	151'764	158'416	-4.2%

22 Rentiers

221 Prévoyance LPP

Dans l'année sous revue, le nombre de rentes versées a augmenté de 15,3%. La plus forte croissance a concerné les rentes de vieillesse.

LPP	31.12.2005 Nombre	31.12.2004 Nombre	Écart
Rentes de vieillesse	359	283	26.9%
Rentes d'invalidité	514	466	10.3%
Rentes de conjoint	107	98	9.2%
Rentes d'enfants	365	320	14.1%
Total des rentes	1'345	1'167	15.3%

222 Comptes de libre passage

La branche ne verse pas de rentes.

223 Assurance de risque des personnes au chômage

Dans l'année sous revue, le nombre de rentes versées a augmenté de plus du tiers. Au 31.12.2005, 762 cas d'assurance étaient en suspens.

AC	31.12.2005 Nombre	31.12.2004 Nombre	Écart
Rentes d'invalidité	1'470	1'145	28.4%
Rentes de conjoint	248	202	22.8%
Rentes d'enfants	1'031	670	53.9%
Total des rentes	2'749	2'017	36.3%
Cas d'assurance en suspens	762	1'000	-23.8%

3 Mode d'application du but

31 Explication des plans de prévoyance

311 Prévoyance LPP

La branche Prévoyance LPP offre six plans. Le plan AN s'applique à toutes les affiliations de sociétés, le plan MA, aux salariés au service de plusieurs employeurs (art. 46 LPP), le plan SE, aux indépendants (art. 44 LPP). Les plans WG, WA, WO permettent le maintien de l'assurance selon l'art. 47 LPP.

Il s'agit de plans à primauté des cotisations: tant les prestations de vieillesse que celles pour décès et invalidité dépendent du montant de l'épargne individuel, disponible ou projetée.

Paramètres	Plan	AN	MA	SE	WG	WA	WO
Salaire maximum		LPP (77.400)	LPP	LAA (106'800)	LPP	LPP	LPP
Salaire minimum		LPP (3.225)	LPP	LPP	LPP	LPP	LPP
Déduction de coordination		LPP (22.575)	LPP	LPP	LPP	LPP	LPP
Adaptation au renchérissement ⁴		Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non
Cotisation d'épargne		Échelle LPP (7/10/15/18)	Échelle LPP	Échelle LPP	Échelle LPP	Échelle LPP	Échelle LPP
Cotisation de risque (renchérissement, mesures spéciales et Fonds de garantie inclus)		1,6%-8,8%	Comme AN	1,7%-9,0%	Comme SE	Exemption cotisations 3.4%	Non
Cotisation administrative		2,3%	2,3%	2,4%	2,4%	1,4%	1,4%
Financement		Paritaire	Paritaire	Assuré	Assuré	Assuré	Assuré

Les taux de cotisation s'échelonnent selon le plan de prévoyance, le sexe et l'âge. Dans l'année sous revue, les taux de cotisation sont restés inchangés.

LPP	2005 Taux	2004 Taux	Écart
Taux de cotisations AN et MA (moyenne, sans pondération)	17.90%	17.90%	0.0%
Taux de cotisations SE et WG (moyenne, sans pondération)	18.15%	18.15%	0.0%
Taux de cotisations plan WA (moyenne, sans pondération)	17.20%	17.20%	0.0%
Taux de cotisations plan WO (moyenne, sans pondération)	14.00%	14.00%	0.0%

⁴ L'adaptation au renchérissement est limitée aux prestations de risque.

312 Comptes de libre passage

Les comptes de libre passage se gèrent comme comptes d'épargne purs. Il n'est pas prévu de couverture du risque. Toutes les prestations sont versées sous la forme d'un capital.

313 Assurance de risque des personnes au chômage

Il est proposé deux plans LPP minimaux. Il s'agit de plans à primauté des cotisations: les prestations de décès et d'invalidité dépendent du montant de l'épargne individuel, disponible ou projetée. Les prestations de vieillesse ne sont pas assurées (pas de processus d'épargne).

Les plans se distinguent par le cercle des personnes assurées et le financement. Le plan AL assure les personnes que l'art. 2 par. 3 LPP soumet à l'assurance obligatoire. Le plan WR est ouvert aux personnes désireuses de maintenir leur assurance quand elles ne sont plus assujetties au plan AL obligatoire.

L'assurance obligatoire (plan AL) court sans déclaration de mutations. Seule la survenue d'un cas d'assurance fait entrer les assurés individuellement dans les effectifs. L'effet est positif sur les frais administratifs et donc les taux de cotisation.

Pour les assurés facultatifs (plans WR) il faut encaisser les primes et gérer les comptes individuellement. C'est pourquoi les taux de cotisation sont nettement supérieurs à ceux des assurés obligatoires. Dans l'année sous revue, les taux de cotisation sont restés inchangés.

AC	2005 Taux	2004 Taux	Écart
Taux de cotisation des assurés obligatoires (plan AL)	2.20%	2.20%	0.0%
Taux de cotisation des assurés facultatifs (plan WR)	5.90%	5.90%	0.0%

32 Financement, méthode de financement

321 Prévoyance LPP

Dans les plans AN et MA, l'employeur assume une moitié des cotisations, le salarié l'autre moitié. Dans les plans d'assurance facultative (SE, WG, WA, WO), la cotisation entière est financée par l'assuré.

322 Comptes de libre passage

Le financement est majoritairement le fait de l'assuré. Une partie des frais administratifs est financé par le produit du capital.

323 Assurance de risque des personnes au chômage

Dans le plan AL, l'assurance-chômage supporte une moitié des cotisations, le chômeur l'autre moitié. Dans l'assurance facultative (plan WR), toute la cotisation est fournie par l'assuré.

4 Principes d'évaluation et de reddition des comptes, permanence

41 Confirmation de la reddition des comptes selon Swiss GAAP FER 26

Sauf les exceptions énumérées ci-dessous, les comptes annuels répondent aux prescriptions de Swiss GAAP FER 26.

La réorganisation de la fondation et la forte croissance des effectifs ont causé des goulets d'étranglement dans les ressources du prestataire administratif, empêchant une introduction totale de FER 26. Les lacunes, cependant, se limitent aux détails suivants:

- répartition du nombre de rentes entre femmes et hommes (chiffre 22)
- répartition des prestations d'entrée entre les composantes „payements de prélèvements EPL/ divorce“ et „dépôts de libre passage“ dans les branches prévoyance LPP et comptes de libre passage (compte d'exploitation, chiffre 53)
- preuve du compte-témoin dans la branche comptes de libre passage (chiffre 54)
- principe du brut pour les réserves de cotisations patronales (chiffre 69).

La première application intervient dans les présents comptes annuels au 31.12.2005 (voir aussi chiffres 43 et 44).

42 Principes de comptabilité et d'évaluation

Les principes de comptabilité et d'évaluation répondent aux prescriptions des art. 47, 48 et 48a OPP2, ainsi qu'à la Swiss GAAP FER 26. Sont comptabilisées les valeurs actuelles ou réelles au jour du bilan:

- conversion des devises: cours au jour du bilan
- liquidités, créances, engagements: valeur nominale
- titres: valeur du cours, pour les rémunérations fixes avec intérêts courus
- obligations de caisse: „fair value“ (= cash-flows escomptés)
- hypothèques et autres prêts: valeur nominale
- parts de fonds et fondations de placement: valeur d'inventaire (net asset value)
- les placements négociés en Bourse mais non traditionnels comme les options et futures sur les actions, intérêts et devises sont évalués à la valeur marchande. Pour les produits non négociés en Bourse, la valeur marchande est la valeur de remplacement au jour du bilan
- régularisations et réserves non techniques: meilleure estimation possible du secrétariat
- capitaux de prévoyance et réserves techniques: calcul par l'expert de la prévoyance professionnelle (détails voir chiffre 5)
- valeur théorique de la réserve pour fluctuation des cours: calcul selon une méthode d'économie financière par le contrôleur des investissements (détails voir chiffre 63).

43 Modification des principes d'évaluation, de comptabilité et de reddition des comptes

L'évaluation dans le bilan commercial des comptes 2004 appliquait déjà les principes de Swiss GAAP FER 26. La structure et la publicité ont été adaptées à Swiss GAAP FER 26.

44 Explications sur la première application de Swiss GAAP FER 26

La première application de Swiss GAAP FER 26 n'a pas entraîné d'ajustements d'évaluation. Les adaptations ont été de nature formelle (présentation, degré de détail).

5 Risques actuariels / couverture du risque / degré de couverture

51 Type de couverture du risque, réassurances

La fondation est entièrement autonome depuis le 1.1.2005. Elle supporte elle-même les risques actuariels de vieillesse, décès ou invalidité, de même que les risques de placement sur la fortune. Par branche, cela signifie:

Branche	Âge	Décès	Invalidité	Placements
Prévoyance LPP	Oui	Oui	Oui	Oui
Comptes de libre passage	----	----	----	Oui
Assurance de risque pour personnes au chômage	----	Oui	Oui	Oui

52 Explications d'actifs et de passifs résultant de polices d'assurance

521 Ensemble de la fondation

Au 1.1.2005, toutes les polices d'assurance étaient résiliées. Une grande partie des capitaux avait déjà été versée à la fondation en acompte en 2003 et en 2004. N'apparaissaient pas au bilan de l'année précédente les réserves techniques placées auprès de compagnies d'assurance (voir aussi chiffre 53).

Les valeurs figurant au bilan représentent des soldes de comptes courants.

522 Prévoyance LPP

En 2004 existaient, pour cette branche, une police d'assurance complète avec La Suisse Société d'assurance sur la vie et une autre avec Winterthur Vie.

LPP	31.12.2005 CHF	31.12.2004 CHF	Écart
Actifs résultant de polices d'assurance	0.00	-9'915'564.26	-100.0%
Passifs résultant de polices d'assurance	0.00	15'641'908.94	-100.0%
Hors bilan			
Capitaux de couverture auprès d'assurances (capitaux épargne)	0.00	155'162'154.80	-100.0%

523 Comptes de libre passage

La branche comptes de libre passage était déjà entièrement autonome au 1.1.2004.

524 Assurance de risque des personnes au chômage

En 2004, cette branche était couverte par une police d'assurance complète avec La Suisse Société d'assurance sur la vie.

AC	31.12.2005 CHF	31.12.2004 CHF	Écart
Actifs résultant de polices d'assurance	0.00	30'110'255.25	-100.0%
Hors bilan			
Capitaux de couverture auprès d'assurances (rés. techniques)	0.00	20'815'321.00	-100.0%

53 Développement et rémunération du montant de l'épargne dans la primauté des cotisations

531 Prévoyance LPP

Le détail du développement du montant de l'épargne est très complexe dans la branche prévoyance (répartition des mesures spéciales, compensation de la structure d'âge, affiliations rétroactives, etc.) et doit être élaboré par étapes. Divers postes ont donc été résumés sous la rubrique „Solde d'autres cotisations et dépôt/dissolution pour retraite“

LPP: développement du montant de l'épargne	2005 CHF	2004 CHF	Écart
État des montants de l'épargne au 1.1	341'605'916.00	244'831'939.00	39.5%
Cotisations d'épargne salariés	34'319'296.78	47'199'873.25	----
Cotisations d'épargne employeurs	33'976'103.62	aucune ind.	----
Autres cotisations et dépôts	aucune ind.	aucune ind.	----
Dépôts libre pass. (y compris nouv. affiliations, EPL, divorce)	171'601'229.21	123'895'044.31	38.5%
Paiement prélèvements EPL/divorce	aucune ind.	aucune ind.	----
Rachat d'années de cotis./répartition mesures spéciales, etc.	3'993'441.70	aucune ind.	----
Prestations de libre passage à la sortie	-102'649'615.55	-61'472'003.65	67.0%
Prélèvements EPL/divorce	-2'864'995.00	-2'876'052.60	-0.4%
Résiliation du contrat d'affiliation	-19'071'808.00	-1'127'290.00	1591.8%
Dissolution pour cause de retraite, décès et invalidité	-31'541'717.00	aucune ind.	----
Solde d'autres cotisations et dépôt/dissolution pour retraite	0.00	-15'443'020.18	-100.0%
Rémunération du capital épargne (2,50%, ann. préc. 2,25%)	10'317'148.24	6'597'425.87	56.4%
Capital de prévoyance total assurés actifs	439'685'000.00	341'605'916.00	28.7%
dont hors bilan	0.00	155'162'154.80	-100.0%
dont différence pour somme arrondie	0.00	0.20	-100.0%
Capital de prévoyance total assurés actifs selon bilan	439'685'000.00	186'443'761.00	135.8%

Dans le bilan 2004, une partie du capital de prévoyance des assurés actifs était encore placée auprès des assurances-vie (voir aussi chiffre 52).

La rémunération du capital épargne s'est faite selon le taux minimum fixé par le Conseil fédéral.

532 Comptes de libre passage

CLP: développement du montant de l'épargne	2005 CHF	2004 CHF	Écart
État des montants de l'épargne au 1.1	3'089'438'110.98	2'751'078'202.09	12.3%
Dépôts de libre passage	657'772'995.92	938'437'382.43	-29.9%
Paiement prélèvements EPL/divorce	aucune ind.	aucune ind.	----
Prestations de libre passage à la sortie	-505'775'984.60	-586'565'614.30	-13.8%
Prélèvements EPL/divorce	-9'963'119.95	-7'159'241.72	39.2%
Dissolution pour cause de retraite, décès et invalidité	-42'847'039.03	-38'935'372.42	10.0%
Dissolution pour contributions aux frais	-4'225'011.00	-4'697'070.55	-10.1%
Rémunération du capital épargne (1,12%, ann. préc. 1,28%)	35'274'310.75	37'279'825.45	-6.4%
Capital de prévoyance total assurés actifs	3'219'674'263.07	3'089'438'110.98	4.2%

La rémunération du capital épargne s'aligne sur les intérêts payés par des banques suisses représentatives pour les comptes de libre passage et est revu tous les trimestres.

Dans l'année sous revue, les intérêts suivants ont été crédités:

- 1.1.-30.6.2005 1.25%
- 1.7.-31.12.2005 1.00%

Le taux moyen a été de 1,12% (année précédente: 1,28%).

533 Assurance de risque des personnes au chômage

Cette branche ne gère pas d'avoirs de vieillesse.

54 Somme des avoirs de vieillesse selon la LPP

541 Prévoyance LPP

LPP	31.12.2005 CHF	31.12. 2004 CHF	Écart
Avoirs de vieillesse selon LPP (compte-témoin)	412'112'000.00	aucune ind.	-----
Intérêt minimal LPP	2.50%	2.25%	

Quelque 94% du capital de prévoyance des assurés actifs sont donc des avoirs de vieillesse selon la LPP, ce qui souligne le fort caractère obligatoire du plan de prévoyance.

542 Comptes de libre passage

Il n'y a pas de chiffres disponibles pour cette branche.

55 Développement de la réserve mathématique pour les rentiers

551 Prévoyance LPP

LPP: développement de la réserve mathématique	2005 CHF	2004 CHF	Écart
État de la réserve mathématique au 1.1	86'589'513.00	69'629'754.00	24.4%
Modif. valeur pour adaptation des principes de calcul	-5'003'513.00	0.00	-----
État de la réserve mathématique au 1.1 après réévaluation	81'586'000.00	69'629'754.00	17.2%
Corrections rentes d'invalidité	-7'346'000.00	0.00	-----
État de la réserve mathématique au 1.1 après corrections	74'240'000.00	69'629'754.00	6.6%
Corrections rentes de vieillesse et de survivants	825'000.00	-----	-----
Prestations versées	-6'877'409.80	-----	-----
Rémunération des réserves mathématiques	2'598'000.00	-----	-----
Augmentation rés. math. provenant de l'évolution du risque	9'507'140.80	-----	-----
Augment. rés. math. prov. d'avoirs de vieillesse (rentes)	13'609'269.00	-----	-----
Augmentation de la réserve mathématique	-----	16'959'759.00	-----
Capital de prévoyance total rentiers au 31.12.	93'902'000.00	86'589'513.00	8.4%

Grâce au passage du tarif collectif 1995 au tarif LPP 2000, il a été possible de dissoudre des réserves d'un montant de 5 millions de francs.

Des analyses détaillées ultérieures ont montré que les réserves mathématiques pour rentes d'invalidité devaient être corrigées. Dans les comptes 2004, de nombreux cas d'invalidité ont été par erreur rangés sous les réserves mathématiques pour rentes en cours au lieu des réserves pour cas AI en suspens. Le réajustement a permis de réduire les réserves mathématiques de 7,35 millions de francs à 74,24 millions.

Cette réduction a cependant été largement nécessaire pour financer les réserves techniques (voir ci-dessous chiffre 571). Sur la correction ultérieure des rentes d'invalidité (7,35 millions de francs), il n'a cependant fallu que 4,41 millions afin d'augmenter les réserves pour cas d'invalidité en suspens, de sorte que le compte global s'est amélioré de 2,94 millions et que le degré de couverture est monté à 101,1% au 31.12.2004 ou plutôt au 1.1.2005.

Des corrections ultérieures pour déclarations erronées dans le cadre du transfert des effectifs des compagnies d'assurance ont entraîné une charge spéciale dans le compte 2005, d'un montant de 0,83 million.

Les réserves mathématiques se répartissent comme suit:

LPP	31.12.2005 CHF	31.12.2004 CHF	Écart
Réserves mathématiques pour rentes de vieillesse	39'000'000.00	21'879'517.00	78.2%
Réserves mathématiques pour rentes d'invalidité	39'885'000.00	50'087'210.00	-20.4%
Réserves mathématiques pour rentes de conjoint	10'063'000.00	7'984'688.00	26.0%
Réserves mathématiques pour rentes d'enfants	4'954'000.00	2'067'827.00	139.6%
Renforcements des cas d'invalidité	0.00	2'787'864.00	-100.0%
Rentes de veuve en attente	0.00	1'782'407.00	-100.0%
Capital de prévoyance total rentiers	93'902'000.00	86'589'513.00	8.4%

552 Comptes de libre passage

Cette branche ne gère pas de réserves mathématiques pour rentiers.

553 Assurance de risque des personnes au chômage

AC: développement de la réserve mathématique	2005 CHF	2004 CHF	Écart
État de la réserve mathématique au 1.1	67'976'732.00	48'411'412.00	40.4%
Modif. valeur pour adaptation des principes de calcul	15'525'268.00	aucune ind.	----
État de la réserve mathématique au 1.1 après réévaluation	83'502'000.00	aucune ind.	----
Prestations versées	-12'820'849.20	aucune ind.	----
Rémunération des réserves mathématiques	2'923'000.00	aucune ind.	----
Augmentation rés. math. provenant de l'évolution du risque	38'933'849.20	aucune ind.	----
Augmentation de la réserve mathématique	----	19'565'320.00	----
Capital de prévoyance total rentiers au 31.12.	112'538'000.00	67'976'732.00	65.6%

Suite au passage du tarif collectif 1995 au tarif LPP 2000, il a fallu relever les réserves mathématiques de 15,53 millions de francs à 83,50 millions. Cette augmentation a entièrement pu être financée par la dissolution de réserves techniques (voir ci-dessous chiffre 573).

Les réserves mathématiques se répartissent comme suit:

AC	31.12.2005 CHF	31.12.2004 CHF	Écart
Réserves mathématiques pour rentes d'invalidité	78'226'000.00	46'342'223.00	68.8%
Réserves mathématiques pour rentes de conjoint	23'760'000.00	16'635'587.00	42.8%
Réserves mathématiques pour rentes d'enfants	10'552'000.00	4'998'922.00	111.1%
Capital de prévoyance total rentiers	112'538'000.00	67'976'732.00	65.6%

56 Résultat de la dernière expertise actuarielle

561 Prévoyance LPP

La dernière expertise actuarielle date du 3 août 2006.

Elle montre que la branche prévoyance LPP jouit certes d'un financement solide, mais que le degré de couverture d'à peine 106% n'a pas encore atteint la valeur théorique de 112,0%.

562 Comptes de libre passage

Cette branche ne supporte pas de risques actuariels. Une expertise n'est pas nécessaire. L'objectif de couverture de 110% n'a pas encore été tout à fait atteint (valeur réelle: 108% environ).

563 Assurance de risque des personnes au chômage

La dernière expertise actuarielle date du 3 août 2006.

Elle montre que l'assurance de risque pour personnes au chômage se trouve dans une bonne situation financière. Avec un degré de couverture proche de 250%, les fonds disponibles sont considérables.

L'analyse de la courbe de risque requiert cependant l'attention. La diminution de moitié des taux de cotisation décidée au 1^{er} mars 2006 entraînera une réduction substantielle des moyens disponibles si les sinistres continuent à évoluer selon la courbe actuelle. La première analyse effectuée en 2005 des nouveaux cas d'invalidité (début de la rente en 2005) révèle que quelque 60% des cas remontent aux années 2002 et 2003, les 40% restants provenant des années 1997-2001. Il faut garder à l'esprit un degré de couverture adéquat.

57 Bases techniques et autres hypothèses actuarielles importantes

571 Prévoyance LPP

A) Bases

Les bases appliquées sont „LPP 2000, 3.5%“, avec les compléments suivants:

- les réserves pour les rentes de conjoint et d'invalidité sont calculées jusqu'à l'âge de 65 ans selon un taux technique de 2,0%, renchérissement de 1,5% inclus; à partir de 65 ans, le taux technique s'élève à 3,5%
- les réserves pour les rentes d'enfants en cours sont calculées selon un taux technique de 3,5% et un âge terme de 25 ans
- pour prendre en compte l'accroissement de l'espérance de vie, il a encore été constitué, au 31.12.05, un supplément de 3,0% des réserves mathématiques pour les engagements de rentes viagères (0,5% par année révolue après le 1^{er} janvier 2000)
- les réserves pour cas d'invalidité en suspens sont fixées selon les listes de cas en suspens tenues manuellement par l'administration l'hypothèse adoptée est que 60% des cas en suspens entraîneront une prestation obligatoire; il est donc mis de côté 60% des réserves totales
- les réserves pour fluctuation du risque sont déterminées selon l'analyse de risque de Panjer; au vu des actifs et de la répartition totale des sinistres, le rapport de l'expert en prévoyance professionnelle a estimé les besoins de réserves pour la prévoyance LPP à 8,51 millions de francs (intérêt technique de 3,5%, niveau de sécurité de 99%).

B) Réserves techniques

LPP: évolution des réserves techniques	2005 CHF	2004 CHF	Écart
Réserves techniques au 1.1	23'097'233.00	15'194'027.66	52.0%
Modif. valeur pour adaptation des principes de calcul	7'465'767.00	0.00	----
Réserves techniques au 1.1 après réévaluation	30'563'000.00	15'194'027.66	101.2%
Relèvement des réserves pour changement de tarif	1'431'000.00	0.00	----
Relèvement des réserves pour cas AI en suspens	13'063'000.00	0.00	----
Relèvement des réserves pour fluctuation du risque	-142'000.00	1'836'479.34	----
Relèvement des réserves pour prestations en attente	0.00	6'066'726.00	----
Total des réserves techniques au 31.12	44'915'000.00	23'097'233.00	94.5%

Le relèvement des réserves techniques de 7,47 millions de francs (modification de la valeur pour adaptation des principes de calcul) a pu être entièrement financé par la dissolution des réserves mathématiques (voir ci-dessus chiffre 551).

Les réserves techniques se répartissent comme suit:

LPP	31.12.2005 CHF	31.12. 2004 CHF	Écart
Réserves pour changement de tarif (3% ou 2,5%)	4'277'000.00	0.00	----
Réserves pour cas AI en suspens	32'127'000.00	0.00	----
Réserves pour fluctuation du risque	8'511'000.00	8'030'507.00	6.0%
Réserves pour prestations en attente	0.00	15'066'726.00	-100.0%
Réserves techniques totales	44'915'000.00	23'097'223.00	94.5%

C) Décomposition du bénéfice

Le résultat peut se calculer comme suit, sur la base du compte recettes-dépenses des compagnies d'assurance (2004) ou de l'analyse de l'expert (2005) et du compte de la fondation:

LPP	2005 CHF	2004 CHF	Écart
Produit des intérêts	20'947'210.62	0.00	----
Résultat net des placements de la fortune	33'875'358.86	9'347'305.50	262.4%
Rémunération du capital épargne	-10'317'148.24	-9'347'305.50	10.4%
Rémunération des réserves mathématiques	-2'598'000.00	----	----
Intérêt gagné sur la compensation du renchérissement	-13'000.00	----	----
Résultat du risque	7'999'789.38	2'881'394.21	177.6%
Cotisations de risque (contrib. au renchérissement compris)	32'318'918.98	23'483'114.00	37.6%
Indemnité Fonds de garantie art. 12	1'721'893.00	----	----
Montants des sinistres	-26'041'022.60	-20'601'719.79	26.4%
Résultat des frais	0.00	0.00	----
Cotisations de frais de gestion	9'783'429.18	8'403'894.00	16.4%
Produit de prestations fournies	2'757'016.45	1'719'640.40	60.3%
Couverture du déficit par le Fonds de garantie	1'998'339.69	2'877'923.64	-30.6%
Frais administratifs	-14'538'785.32	-13'001'458.04	11.8%
Résultat actuariel intermédiaire	29'199'123.63	2'881'394.21	913.4%
Résultat de diverses recettes et dépenses	5'135'868.94	-2'696'503.22	-290.5%
Dissolution des réserves pour cause de réévaluation en 2004	4'883'745.51	----	----
Autres recettes et dépenses*	252'123.34	----	----
Résultat total	34'082'868.94	184'890.99	----

* La valeur n'apparaît pas directement dans le compte d'exploitation. Sous la rubrique autres recettes, le compte d'exploitation comprend p.ex. les recettes également prises en compte dans le résultat des frais et provenant de prestations fournies et de la couverture du déficit du Fonds de garantie.

Le produit des intérêts a connu une évolution très réjouissante. Face à la rémunération relativement basse des capitaux de prévoyance et des réserves techniques (2,6% environ), le rendement des capitaux a atteint près de 7%. Le résultat du risque s'est fortement amélioré. C'est dû, en premier lieu, à la forte croissance des effectifs. Il faut noter à ce propos que les cas d'invalidité n'interviennent qu'avec un décalage dans le temps. Le résultat des frais est resté

neutre. Il est particulièrement réjouissant de constater que la sollicitation du Fonds de garantie pour couvrir le déficit des frais administratifs a encore reculé nettement.

Le résultat des autres recettes et dépenses est le solde de différents postes tels que commissions de traitement, impôts à la source, amortissements.

572 Comptes de libre passage

A) Bases

Cette branche ne supporte pas de risques actuariels.

B) Décomposition du bénéfice

Le résultat se calcule comme suit:

CLP	2005 CHF	2004 CHF	Écart
Résultat des intérêts	174'963'454.60	75'302'778.84	132.3%
Résultat net des placements de la fortune	210'237'765.35	112'582'604.29	86.7%
Rémunération du capital épargne	-35'274'310.75	-37'279'825.45	-5.4%
Résultat des frais	-777'762.16	-820'274.92	-5.2%
Produit de prestations fournies	4'225'011.00	4'697'070.55	-10.1%
Frais administratifs	-5'002'773.16	-5'517'345.47	-9.3%
Résultat de diverses recettes et dépenses	-225'887.50	70'053.73	-----
Autres recettes/dépenses	-225'887.50	70'053.73	-----
Résultat total (av. relèvement rés. p. fluctuation des cours)	173'959'804.94	74'552'557.65	133.3%

Le produit des intérêts s'est fortement amélioré par rapport à l'année précédente grâce aux gains sur les actions et les placements immobiliers, d'une part, des taux d'intérêt restés bas, de l'autre. Les bénéfices des placements sont entièrement affectés au grossissement des réserves pour fluctuation des cours.

Les frais administratifs n'ont pas pu être entièrement couverts par les participations aux frais. C'est la conséquence du modèle de facturation des frais adopté. Mais le déficit a diminué.

Le résultat des autres recettes et dépenses est un poste solde. Il comprend des commissions de traitement, l'impôt à la source, divers produits et amortissements. À cause d'un cas d'escroquerie, le poste comporte un amortissement de CHF 367.486,50 (voir aussi chiffre 10).

573 Assurance de risque des personnes au chômage

A) Bases

Les bases appliquées sont „LPP 2000, 3.5%“, avec les compléments suivants:

- les rentes d'invalidité sont mises en réserve comme rentes temporaires jusqu'à l'âge de 65 ans; les réserves sont calculées selon un taux technique de 2,0%, renchérissement de 1,5% inclus
- les réserves pour les rentes de conjoint sont calculées jusqu'à l'âge de 65 ans selon un taux technique de 2,0%, renchérissement de 1,5% inclus; à partir de 65 ans, le taux technique s'élève à 3,5%
- les réserves pour les rentes d'enfants en cours sont calculées selon un taux technique de 3,5% et un âge terme de 25 ans
- pour prendre en compte l'accroissement de l'espérance de vie, il a encore été constitué, au 31.12.05, un supplément de 3,0% des réserves mathématiques pour les rentes viagères en cours (0,5% par année révolue après le 1^{er} janvier 2000)
- les réserves pour cas d'invalidité en suspens sont fixées selon les listes de cas en suspens tenues manuellement par l'administration; l'hypothèse adoptée est que 60% des cas en suspens entraîneront une prestation obligatoire; il est donc mis de côté 60% des réserves totales

- dans la branche AC, les actifs ne peuvent pas être gérés individuellement; il a donc fallu fixer approximativement les réserves pour fluctuation du risque; elles s'élèvent à 40,1 millions de francs (80% de la cotisation annuelle).

B) Réserves techniques

AC: évolution des réserves techniques	2005 CHF	2004 CHF	Écart
Réserves techniques au 1.1	99'223'268.00	117'879'522.50	-15.8%
Modif. valeur pour adaptation des principes de calcul	-23'382'268.00	0.00	----
Réserves techniques au 1.1 après réévaluation	75'841'000.00	117'879'522.50	-35.7%
Relèvement des réserves pour changement de tarif	264'000.00	0.00	----
Relèvement des réserves pour cas AI en suspens	-6'861'000.00	1'163'987.00	----
Relèvement des réserves pour fluctuation du risque	1'734'000.00	0.00	----
Relèvement des réserves pour prestations en attente	0.00	995'079.50	-100.0%
Total des réserves techniques au 31.12	70'978'000.00	120'038'589.00	-40.9%
dont hors bilan	0.00	20'815'321.00	-100.0%
Total des réserves techniques au 31.12 selon bilan	70'978'000.00	99'223'268.00	-28.5%

Au 1.1.2005, il a été possible de dissoudre 44,2 millions de francs de réserves techniques. De ce total, 15,53 millions ont été nécessaires pour relever les capitaux de prévoyance des rentiers (voir ci-dessus 553). Le solde est allé aux fonds disponibles.

Les réserves techniques se répartissent comme suit:

AC	31.12.2005 CHF	31.12. 2004 CHF	Écart
Réserves pour changement de tarif (3% en 2005)	713'000.00	0.00	----
Réserves pour cas AI en suspens	30'139'000.00	19'535'483.00	54.3%
Réserves pour fluctuation du risque	40'126'000.00	0.00	----
Réserves pour prestations en attente	0.00	100'503'106.00	-100.0%
Réserves techniques totales	70'978'000.00	120'038'589.00	-40.9%

C) Décomposition du bénéfice

Le résultat peut se calculer comme suit, sur la base du compte recettes-dépenses des compagnies d'assurance (2004) ou de l'analyse de l'expert (2005) et du compte de la fondation:

AC	2005 CHF	2004 CHF	Écart
Résultat des intérêts	41'055'462.93	7'279'259.51	464.0%
Résultat net des placements de la fortune	43'676'462.93	3'098'513.57	-----
Produit des placements en assurance (net)	0.00	7'279'259.51	-100.0%
Rémunération des réserves mathématiques	-2'923'000.00	-3'098'513.57	-5.7%
Intérêt gagné sur la compensation du renchérissement	302'000.00	0.00	-----
Résultat du risque	13'504'142.36	9'765'376.87	38.4%
Cotisations de risque	47'876'991.56	37'027'917.32	29.3%
Montant total des sinistres	-34'372'849.20	-27'271'540.45	26.0%
Résultat des frais	1'197'937.87	1'210'568.25	-1.0%
Participations aux frais	2'279'856.74	2'181'453.13	4.5%
Frais administratifs	-1'081'918.87	-970'884.88	11.4%
Résultat actuariel intermédiaire	55'757'543.16	18'246'204.63	205.6%
Résultat de diverses recettes et dépenses	28'674'195.40	171'131'122.15	-83.2%
Remboursement des primes de risque de l'assurance	0.00	8'782'598.40	-100.0%
Dissolution des réserves pour réduction de cotisations	0.00	162'125'407.52	-100.0%
Valeur de remboursement de la police d'assurance résiliée	20'815'321.00	0.00	-----
Dissolution des réserves pour cause de réévaluation	7'857'000.60	0.00	-----
Autres recettes/dépenses*	1'874.40	223'116.23	-99.3%
Résultat total (avant constit. de réserves fluctuation cours)	84'431'738.56	189'377'326.78	-55.4%

* La valeur de 2004 constitue un poste solde et ne permet pas la comparaison directe avec le compte d'exploitation.

Comme la fondation a placé elle-même l'ensemble du capital au 1.1.2005, l'assurance de risque a pleinement profité de la bonne année de placement 2005. Le résultat du risque s'est un peu amélioré à première vue: le montant des sinistres a enregistré un accroissement inférieur à celui des primes de risque. Comme les sinistres interviennent avec un décalage considérable dans le temps et que les cotisations de risque vont nettement diminuer à cause du chômage en baisse et de la division par deux des taux de prime au 1.3.2006, il faut s'attendre, à l'avenir, à un fort recul du gain sur le risque. Le résultat des frais a pu se maintenir stable.

Le résultat des autres recettes et dépenses est de nouveau marqué par des facteurs particuliers. L'année sous revue a vu échoir le paiement final de 20,82 millions de francs pour résiliation de la police d'assurance. De plus, le passage du tarif de l'assurance à la solution autonome a libéré 7,86 millions de francs de réserves.

58 Degré de couverture selon l'art. 44 OPP2

581 Degré de couverture total

Au 31.12.05, l'ensemble de la fondation présentait un degré de couverture de 114,18%, soit un dépassement réjouissant du degré de couverture visé de 110,53%.

Ensemble de la fondation	31.12.2005 CHF	31.12.2004 CHF	Écart
Capitaux de prévoyance nécessaires et réserves techniques	3'981'692'263.07	3'728'746'093.29	6.8%
Capitaux de prévoyance et réserves techniques	3'981'692'263.07	3'728'746'093.29	6.8%
Réserves fluctuation cours	318'880'438.64	111'520'901.76	185.9%
Fonds disponibles	245'918'873.33	160'803'997.77	52.9%
Fonds disponibles pour couvrir les obligations réglementaires	4'546'491'575.04	4'001'070'992.82	13.6%
Degré de couverture (f. disponibles en % des f. nécessaires)	114.18%	107.30%	6.4%

Les valeurs enregistrées en 2004 pour les capitaux de prévoyance et réserves techniques comprennent les réserves hors bilan constituées auprès des compagnies d'assurance.

582 Prévoyance LPP

Le degré de couverture est de 105,92%. Le degré de couverture visé est de 112,0%.

LPP	31.12.2005 CHF	31.12.2004 CHF	Écart
Capitaux de prévoyance nécessaires et réserves techniques	578'502'000.00	451'292'661.31	28.2%
Capitaux de prévoyance et réserves techniques	578'502'000.00	451'292'661.31	28.2%
Réserves fluctuation cours	34'267'759.93	184'890.99	-----
Capital de la fondation	5'000.00	5'000.00	0.0%
Fonds disponibles pour couvrir les obligations réglementaires	612'774'759.93	451'482'552.30	35.7%
Degré de couverture (f. disponibles en % des f. nécessaires)	105.92%	100.04%	5.9%

583 Comptes de libre passage

Grâce aux gains sur le produit du capital, le degré de couverture est passé à 107,97%, pour un objectif de 110,0%.

CLP	31.12.2005 CHF	31.12.2004 CHF	Écart
Capitaux de prévoyance nécessaires et réserves techniques	3'219'674'263.07	3'089'438'110.98	4.2%
Capitaux de prévoyance et réserves techniques	3'219'674'263.07	3'089'438'110.98	4.2%
Réserves fluctuation cours	256'717'486.71	82'757'681.77	210.2%
Fonds disponibles	0.00	0.00	-----
Fonds disponibles pour couvrir les obligations réglementaires	3'476'391'749.78	3'172'195'792.75	9.6%
Degré de couverture (f. disponibles en % des f. nécessaires)	107.97%	102.68%	5.2%

584 Assurance de risque des personnes au chômage

Grâce à la bonne rémunération du capital, le degré de couverture est passé à 249,20%, pour un objectif de 115,20%

AC	31.12.2005 CHF	31.12.2004 CHF	Écart
Capitaux de prévoyance nécessaires et réserves techniques	183'516'000.00	188'015'321.00	-2.4%
Capitaux de prévoyance et réserves techniques	183'516'000.00	188'015'321.00	-2.4%
Réserves fluctuation cours	27'895'192.00	28'578'329.00	-2.4%
Fonds disponibles	245'913'873.33	160'798'997.77	52.9%
Fonds disponibles pour couvrir les obligations réglementaires	457'325'065.33	377'392'647.77	21.2%
Degré de couverture (f. disponibles en % des f. nécessaires)	249.20%	200.72%	24.2%

6 Explication du placement de la fortune et de son résultat net

61 Organisation de l'activité de placement, règlement de placement

Le **Conseil de fondation** porte la responsabilité de l'exploitation de la fortune et surveille l'activité de placement au moyen d'un rapport trimestriel. Il a édicté un règlement de placement (la version actuelle a été approuvée par le Conseil fédéral le 22 juin 2005), complété par des directives supplémentaires. Ces bases définissent l'organisation de placement, la stratégie de placement et les cahiers des charges.

Le **comité de placement** est responsable de l'application des directives fixées par le Conseil de fondation. Il garantit le respect de la stratégie de placement. Il décide de la répartition tactique de la fortune et de la couverture du risque de change et il négocie avec les banques et les gérants de fortune.

Le comité de placement se compose des personnes suivantes:

- | | |
|---------------------------|--|
| - Vital G. Stutz | membre du Conseil de fondation, président |
| - Kurt Gfeller | président du Conseil de fondation |
| - Hans Rudolf Schuppisser | membre du Conseil de fondation |
| - Ruedi Steiger | membre du Conseil de fondation |
| - Alexander Dimai | conseiller en investissements, Complementa Investment-Controlling AG |
| - Markus Stieger | secrétaire |

Le droit de vote n'appartient qu'aux membres du Conseil de fondation.

Le management des portefeuilles est assuré par des banques et gérants choisis. La fondation pratique les placements immobiliers sous la forme de parts de sociétés immobilières, fondations et fonds. Le management des liquidités est l'affaire du secrétariat.

Les placements de la fortune s'effectuent par des mandats aux institutions suivantes:

Liquidités	Secrétariat
Obligations CHF	Credit Suisse Asset Management, Zurich Loyal Finance AG, Zurich Swiss Life Asset Management, Zurich Banque cantonale zurichoise, Zurich
Obligations devises	Credit Suisse Asset Management, Zurich Banque cantonale zurichoise, Zurich
Emprunts convertibles	EM Core – Delta Fund Oaktree – SICAV Global (jusqu'en 04/05)
Actions suisses	Pictet & Cie, Zurich (produit indexé) State Street Global Advisors, Zurich (produit indexé)
Actions étrangères	Pictet & Cie, Zurich (produit indexé) State Street Global Advisors, Zurich (produit indexé) GMO (à partir du 11/05) Vanguard (à partir du 11/05) Wegelin (à partir du 12/05)
Val. immob./hypothèques	Avadis AG, Baden Credit Suisse Asset Management, Zurich State Street Global Advisors, Paris Allgemeine Baugenossenschaft Zürich.

Il a été conclu des contrats spécifiques avec tous les gérants de portefeuilles. Les conventions qu'ils comprennent garantissent le respect du règlement de placement. Dans les limites des indications contractuelles, les gérants de portefeuilles sont libres de choisir leurs placements.

Les **dépôts** sont faits auprès des banques liées aux différents gérants de portefeuilles.

Le **contrôle des investissements** est assuré par Complementa AG, St-Gall. Le contrôleur des investissements est responsable de tout le contrôle, avec rapport aux autorités de décision et de contrôle compétentes. Il tient la comptabilité et l'administration titres importantes pour le contrôle.

Le Conseil de fondation a fixé une **stratégie de placement** séparée pour chaque branche (voir détails ci-dessous au chiffre 64).

L'**organisation de placement** est la même pour les trois branches. Les placements sont gérés en commun dans 7 pools – liquidités, obligations en francs suisses, obligations en devises, emprunts convertibles, actions suisses, actions étrangères et valeurs immobilières/hypothèques. Chaque branche participe à ces pools de manière à appliquer la stratégie de placement fixée par le Conseil de fondation dans la limite des fourchettes autorisées.

62 Utilisation des extensions avec résultat du rapport (art. 59 OPP2)

À cause de sa capacité réduite face au risque, l'institution supplétive a opté pour une stratégie de placement prudente et donc plutôt conservatrice. En conséquence, au début de l'autonomie au 1.1.2004, quelque 60% des placements consistaient en obligations suisses. Une hausse des intérêts entraîne un effet d'autant plus négatif sur l'ensemble du portefeuille.

Pour pouvoir réagir rapidement et économiquement à ce risque, différentes mesures ont été prises quand la capacité face au risque s'est améliorée.

- Le 15 novembre 2005, le Conseil de fondation a décidé de revoir la stratégie de placement et d'abaisser substantiellement la part des obligations en francs suisses, pour arriver autour des 40%, en faveur des obligations en devises, des obligations convertibles et des actions.
- Le comité de placement a décidé d'exécuter une moitié environ des mandats d'obligations en francs suisses à l'aide de SWAPS de taux d'intérêt. Pour cela, la valeur nominale est placée en floating rate notes (FRN) de bons débiteurs et, pour reproduire l'engagement de l'intérêt, il est conclu des SWAPS avec des banques établies à la bonne solvabilité. Cela a permis de gérer rapidement et économiquement la durée et le risque sur les intérêts.
- Comme il n'y a pas suffisamment de fournisseurs suisses qui émettent des FRN de premier ordre et liquides, il faut recourir à des FRN en CHF de débiteurs étrangers.
- Pour contrôler le risque sur les intérêts, on a aussi utilisé des futures.

Cette sorte de contrôle du risque entraîne les écarts suivants avec les directives de l'OPP2:

- la part de toutes les créances (CHF et devises) contre des débiteurs ayant leur siège ou leur domicile à l'étranger (art. 55, al. e OPP2) était de 36,4% et dépassait donc la limite de 30%
- pour appliquer la stratégie de placement, on a recouru à des dérivés (SWAPS et futures) dans le cadre de l'art. 56a.

À fin 2005, la stratégie de placement a été violée pendant quelques jours. Pour appliquer vite la stratégie de placement décidée le 15 novembre 2005, toutes les instructions nécessaires ont été données dès la mi-décembre 2005. Le changement s'est fait en partie à la fin de l'année. La stratégie de placement a donc été violée dans les branches LPP et CLP. Les obligations en devises sont tombées sous la limite, les liquidités, au contraire, l'ont dépassée. Dès la mi-janvier 2006, les fourchettes étaient de nouveau respectées.

Le rapport rédigé par le contrôleur des investissements conclut que l'institution supplétive choisit, gère et surveille avec soin ses placements. Au vu de tous les actifs et passifs à la mesure de la situation financière réelle, ainsi que de la structure et de l'évolution à attendre des

effectifs d'assurés, la sécurité de la réalisation du but de prévoyance est assurée, dans l'état actuel des connaissances. Le placement de la fortune a observé les principes de la répartition raisonnable des risques.

Ces mesures ont permis d'optimiser la réalisation du but de prévoyance et l'exposition au risque. En accord avec le contrôleur des investissements (Complementa), le Conseil de fondation estime que les mesures prises sont justifiées. La réalisation du but de prévoyance et l'exposition au risque s'en sont trouvées optimisées.

63 Grandeur visée et calcul des réserves pour fluctuation des cours

631 Ensemble de la fondation

Les réserves pour fluctuation des cours permettent de compenser les fluctuations de valeur et de rendement de la fortune placée.

La stratégie de placement fixe la grandeur visée des réserves pour fluctuation des cours par branche d'après un taux d'économie financière (méthode value at risk) mis au point par Complementa AG et appliqué aussi au check-up annuel du risque AWP. La grandeur visée repose sur le rendement théorique calculé chaque année par l'expert, la stratégie de placement et la perspective de rendement résultant de la stratégie de placement.

Si l'on considère la fondation comme un tout, c.-à-d. compte tenu des fonds disponibles de l'assurance de risque des personnes au chômage, elle présente au 31.12.2005 un degré de couverture de 114,18%, soit un dépassement réjouissant du degré de couverture visé de 110,53%.

Les tableaux ci-dessous adoptent une vision différente par branche. La consolidation montre donc un définit des réserves pour fluctuation des cours de 100,57 millions de francs, avec, parallèlement, quelque 245,91 millions de fonds disponibles dans la branche assurance du risque pour personnes au chômage.

Ensemble de la fondation	31.12.2005 CHF	31.12.2004 CHF	Écart
État des réserves pour fluctuation des cours au 1.1	111'520'901.76	0.00	-----
Affectation à la charge du compte d'exploitation	207'359'536.88	111'520'901.76	85.9%
Réserves pour fluctuation des cours selon bilan	318'880'438.64	111'520'901.76	185.9%
Grandeur visée des réserves pour fluct. cours (montant)	419'445'801.26	358'531'100.86	17.0%
Déficit des réserves pour fluctuation des cours	-100'565'362.62	-247'010'199.10	-59.3%

632 Prévoyance LPP

LPP	31.12.2005 CHF	31.12.2004 CHF	Écart
État des réserves pour fluctuation des cours au 1.1	184'890.99	0.00	-----
Affectation à la charge du compte d'exploitation	34'082'868.94	184'890.99	-----
Réserves pour fluctuation des cours selon bilan	34'267'759.93	184'890.99	-----
Grandeur visée des réserves pour fluct. cours (montant)	69'583'182.95	54'992'779.99	26.5%
Déficit des réserves pour fluctuation des cours	-35'315'423.02	-54'807'889.00	-35.6%
Rendement théorique	2.70%	3.20%	-15.6%
Perspective de rendement	3.70%	3.90%	-5.1%
Grandeur visée des réserves pour fluctuation des cours*	12.00%	12.10%	-0.8%

* en pourcentage des capitaux de prévoyance et réserves techniques

633 Comptes de libre passage

CLP	31.12.2005 CHF	31.12.2004 CHF	Écart
État des réserves pour fluctuation des cours au 1.1	82'757'681.77	0.00	-----
Affectation à la charge du compte d'exploitation	173'959'804.94	82'757'681.77	110.2%
Réserves pour fluctuation des cours selon bilan	256'717'486.71	82'757'681.77	210.2%
Grandeur visée des réserves pour fluct. cours (montant)	321'967'426.31	274'959'991.88	17.1%
Déficit des réserves pour fluctuation des cours	-65'249'939.60	-192'202'310.11	-66.1%
Rendement théorique	1.50%	1.25%	20.0%
Perspective de rendement	3.70%	3.90%	-5.1%
Grandeur visée des réserves pour fluctuation des cours*	10.00%	8.90%	12.4%

* en pourcentage des capitaux de prévoyance et réserves techniques

634 Assurance de risque des personnes au chômage

AC	31.12.2005 CHF	31.12.2004 CHF	Écart
État des réserves pour fluctuation des cours au 1.1	28'578'329.00	0.00	-----
Affectation à la charge du compte d'exploitation	-683'137.00	28'578'329.00	-102.4%
Réserves pour fluctuation des cours selon bilan	27'895'192.00	28'578'329.00	-2.4%
Grandeur visée des réserves pour fluct. cours (montant)	27'895'192.00	28'578'329.00	-2.4%
Déficit des réserves pour fluctuation des cours	0.00	0.00	-----
Rendement théorique	0.70%	0.70%	0.0%
Perspective de rendement	4.80%	4.80%	0.0%
Grandeur visée des réserves pour fluctuation des cours*	15.20%	15.20%	0.0%

* en pourcentage des capitaux de prévoyance et réserves techniques

64 Représentation du placement de la fortune par catégories

641 Placement de la fortune par catégories: ensemble de la fondation

Le Conseil de fondation a fixé une **stratégie de placement** séparée pour chaque branche. Les valeurs visées de cette stratégie découlent de la structure des engagements (rendements visés) et de la capacité face aux risques (réserves disponibles pour fluctuation des cours). Des écarts sont permis dans les limites de fourchettes définies.

À cause de la capacité réduite face au risque et de l'incertitude des marchés financiers, le Conseil de fondation, le Conseil de fondation a choisi, au 1.1.2004, une stratégie de placement plutôt conservatrice (part de 60% d'obligations en francs suisses). Au cours de 2005, la capacité face au risque s'est améliorée substantiellement. Le 15.11.2005, le Conseil de fondation a mis en vigueur une nouvelle stratégie de placement pour les branches LPP et comptes de libre passage. La part des obligations en francs suisses a été réduite de 25 point, au profit des obligations en devises (+15 points), des obligations convertibles (+2,5 points) et des actions étrangères (+7,5 points). La stratégie de placement de l'assurance de risque pour personnes au chômage est restée inchangée.

Catégories de placement au 31.12.2005	LPP	CLP	AC
- Liquidités	0%	0%	0%
- Obligations CHF	40%	40%	40%
- Obligations devises	25%	25%	10%
- Emprunts convertibles suisses	2.5%	2.5%	10%
- Actions suisses	5%	5%	10%
- Actions étrangères	17.5%	17.5%	20%
- Valeurs immob./hypothèques	10%	10%	10%

Il a été fixé un délai maximum de 6 mois pour l'application. Le changement a eu pour conséquence que la stratégie de placement n'a pas été entièrement respectée à la fin de l'année: les

liquidités ont dépassé le plafond de la fourchette et les obligations en devises sont tombées sous le plancher. À la mi-janvier, cependant, les fourchettes étaient de nouveau parfaitement respectées.

642 Placement de la fortune par catégories: prévoyance LPP

LPP	Stratégie	Fourchettes		Valeur marchande en CHF	Part effective
		Min.	Max.		
Pool liquidités	0.0%	0.0%	5.0%	68'507'041.33	12.2%
Pool obligations en CHF	40.0%	35.0%	50.0%	246'523'062.66	44.0%
Pool obligations en devises	25.0%	20.0%	30.0%	60'584'629.44	10.8%
Pool emprunts convertibles	2.5%	0.0%	5.0%	3'276'367.76	0.6%
Pool actions suisses	5.0%	3.0%	9.0%	37'030'199.49	6.6%
Pool actions étrangères	17.5%	12.0%	22.0%	88'014'037.95	15.7%
Pool val. immob./hypothèques	10.0%	0.0%	15.0%	55'921'971.05	10.0%
Total des placements				559'857'309.68	100.0%

643 Placement de la fortune par catégories: comptes de libre passage

CLP	Stratégie	Fourchettes		Valeur marchande en CHF	Part effective
		Min.	Max.		
Pool liquidités	0.0%	0.0%	5.0%	420'578'287.57	12.2%
Pool obligations en CHF	40.0%	35.0%	50.0%	1'513'615'648.80	44.0%
Pool obligations en devises	25.0%	20.0%	30.0%	371'941'028.83	10.8%
Pool emprunts convertibles	2.5%	0.0%	5.0%	20'114'271.61	0.6%
Pool actions suisses	5.0%	3.0%	9.0%	227'335'723.67	6.6%
Pool actions étrangères	17.5%	12.0%	22.0%	540'335'600.79	15.7%
Pool val. immob./hypothèques	10.0%	0.0%	15.0%	343'005'714.97	10.0%
Total des placements				3'436'926'276.24	100.0%

644 Placement de la fortune par catégories: assurance de risque pour chômeurs

AC	Stratégie	Fourchettes		Valeur marchande en CHF	Part effective
		Min.	Max.		
Pool liquidités	0.0%	0.0%	5.0%	23'147'836.38	5.0%
Pool obligations en CHF	40.0%	35.0%	50.0%	175'917'467.15	38.0%
Pool obligations en devises	10.0%	8.0%	12.0%	37'036'538.20	8.0%
Pool emprunts convertibles	10.0%	8.0%	12.0%	37'036'538.21	8.0%
Pool actions suisses	10.0%	8.0%	12.0%	55'554'807.32	12.0%
Pool actions étrangères	20.0%	18.0%	22.0%	87'999'761.13	19.0%
Pool val. immob./hypothèques	10.0%	0.0%	12.0%	46'215'754.74	10.0%
Total des placements				462'908'703.13	100.0%

65 Instruments financiers dérivés en cours (ouverts)

Dans l'année sous revue, il a été effectué des opérations à terme sur les devises, ainsi que des opérations de SWAP et de futures. Le recours à ces instruments s'est fait dans le cadre des prescriptions de l'art. 56a OPP2.

651 Opérations à terme sur les devises

Les opérations à terme sur les devises ont servi à garantir les devises et étaient couvertes par des valeurs de base. Le comité de placement a décidé de garantir systématiquement le risque de change pour le dollar américain (USD) et selon la situation pour l'euro (EUR). Les autres devises n'ont pas été garanties. La garantie s'est effectuée par des forwards à 3-6 mois.

Au 31.12.05, les expositions au risque de change étaient les suivantes:

	Devise	Valeur marchande sans garantie CHF	Garantie CHF	Valeur marchande avec garantie CHF
CHF	Francs suisses	3'598'145'971	157'320'000	3'755'465'971
AUD	Dollars australiens	11'217'899		11'217'899
KAD	Dollars canadiens	9'510'994		9'510'994
DKR	Couronnes danoises	1'406'561		1'406'561
EUR	Euros	621'630'346		621'630'346
GBP	Livres britanniques	38'494'265		38'494'265
HKD	Dollars de Hong Kong	3'552'320		3'552'320
NKR	Couronnes norvégiennes	1'273'051		1'273'051
NZD	Dollars néo-zélandais	421'481		421'481
SGD	Dollars de Singapour	1'770'787		1'770'787
SKR	Couronnes suédoises	4'176'933		4'176'933
USD	Dollars américains	175'410'346	-157'222'044	18'188'302
YEN	Yens japonais	54'996'545		54'996'545
	Total des placements*	4'522'007'499	97'956	4'522'105'455
	Total des postes en devises	923'861'528	-157'222'044	766'639'484

* Placements selon bilan, plus liquidités et avoirs auprès de l'administration fédérale des contributions (impôts anticipés)

Au 31.12.2005, la fondation avait garanti une partie de ses engagements en USD grâce à un forward à 3 mois (venant à échéance au 28.2.2006).

Ensemble de la fondation	31.12.2005 CHF	31.12.2004 CHF	Écart
Avoir (montant garanti)	157'320'000	194'000'000	-18.9%
Engagement	157'222'044	183'414'147	-14.3%
Valeur de l'engagement	97'956	10'585'853	-99.1%

652 Swaps

Les swaps ont servi à contrôler le risque sur les intérêts. La valeur nominale des swaps était toujours entièrement couverte par des floating rate notes (FRN) ou d'autres placements liquides. Au 31.12.05, les postes en swaps ouverts étaient les suivants:

Ensemble de la fondation	Valeur nominale Valeur de base	Valeur nominale Swap	Quote- part
Obligations en francs suisses (CHF)	728'000'000	670'000'000	92.0%
Obligations en devises (EUR)	133'950'000	130'000'000	97.1%

653 Futures

Pour contrôler le risque sur les intérêts, les gérants de portefeuilles ont aussi utilisé des futures. Au 31.12.2005, les postes en futures ouverts étaient les suivants:

Titre	Échéance	Prix futures selon contrat	Quantité	Prix futures au jour du bilan	Cours devises	Volume du contrat en CHF
Future Confédération 6% (10 YR) mars 2006	09.03.2006	134.3367	37'000'000	136.4500	1.0000	50'486'50 0

66 Valeur marchande et partenaires contractuels des titres sous prêt

Le prêt de titres a été pratiqué par Credit Suisse, Pictet et la Banque cantonale zurichoise ZKB). Ces trois banques ont chaque fois joué le rôle d'agent.

Titres prêtés	31.12.2005 CHF	31.12.2004 CHF	Écart
Pictet actions suisses	36'806'632.00	258'880.00	-----
Pictet actions Amérique du Nord	6'351'728.00	19'061'509.00	-66.7%
Pictet actions Europe	13'853'813.00	-----	-----
Pictet actions Pacifique	1'932'957.00	-----	-----
CS obligations EUR	198'739'178.00	-----	-----
ZKB obligations CH	158'000'000.00	aucuns	-----
ZKB obligations EUR	7'100'000.00	aucuns	-----
Total	422'784'308.00	19'320'389.00	-----

Les opérations de prêt de titres s'effectuent selon les termes du mandat. Il en est résulté dans l'année sous revue des recettes de CHF 256.695 (année précédente: CHF 154.001).

67 Explications sur le résultat net du placement de la fortune

671 Résultat des placements: ensemble de la fondation

Le résultat comprend les produits directs (intérêts et dividendes), ainsi que les modifications de cours réalisées et non réalisées sur les placements.

Les rendements indiqués ci-dessous reposent sur le capital investi moyen (somme des 365 valeurs journalières divisée par 365). Ils ne prennent pas en compte le moment des afflux et reflux de capitaux et ne constituent donc qu'une approche de la performance de la fortune.

Rendement de l'ensemble de la fondation	2005 en pourcentage	2004 en pourcentage	Écart
Prévoyance LPP: réserves mathématiques	7.0%	2.5%	183.4%
Comptes de libre passage	6.8%	4.2%	61.4%
Assurance de risque pour personnes au chômage	11.5%	3.2%	262.6%
Total	7.3%	3.9%	86.0%

Ensemble de la fondation 2005	Produit des placements en CHF	Capital investi moyen en CHF	Rendement en %
Pool liquidités	149'592.87	37'556'786.00	0.4%
Pool obligations en CHF	51'558'706.16	2'410'906'201.00	2.1%
Pool obligations en devises	22'695'240.88	415'876'398.00	5.5%
Pool emprunts convertibles	3'644'836.65	34'107'745.00	10.7%
Pool actions suisses	83'944'943.69	236'630'890.00	35.5%
Pool actions étrangères	88'903'818.23	473'304'773.00	18.8%
Pool val. immob./hypothèques	38'882'608.74	362'763'537.00	10.7%
Total des placements	289'779'746.35	3'971'146'330.00	7.3%

672 Résultat du placement de la fortune: prévoyance LPP

LPP (2005)	Produit des placements en CHF	Capital investi moyen en CHF	Rendement en %
Pool liquidités	30'871.89	7'551'436.00	0.4%
Pool obligations en CHF	5'440'231.97	278'604'752.00	2.0%
Pool obligations en devises	2'507'008.22	46'019'700.00	5.4%
Pool emprunts convertibles	4'443.67	4'289.00	103.6%
Pool actions suisses	8'563'393.30	24'280'185.00	35.3%
Pool actions étrangères	10'209'377.36	48'178'265.00	21.2%
Pool val. immobilières/hypothèques	4'216'732.26	40'332'538.00	10.5%
Total des placements	30'972'058.67	444'971'165.00	7.0%

673 Résultat du placement de la fortune: comptes de libre passage

CLP 2005	Produit des placements en CHF	Capital investi moyen en CHF	Rendement en %
Pool liquidités	100'245.59	25'441'398.00	0.4%
Pool obligations en CHF	43'073'179.75	1'984'247'553.00	2.2%
Pool obligations en devises	18'023'754.83	329'522'239.00	5.5%
Pool emprunts convertibles	254'158.32	245'320.00	103.6%
Pool actions suisses	60'390'205.57	170'779'852.00	35.4%
Pool actions étrangères	61'995'494.79	344'785'160.00	18.0%
Pool val. immob./hypothèques	30'789'100.97	286'820'701.00	10.7%
Total des placements	214'626'139.82	3'141'842'223.00	6.8%

674 Résultat du placement de la fortune: assurance de risque pour personnes au chômage

AC 2005	Produit des placements en CHF	Capital investi moyen en CHF	Rendement en %
Pool liquidités	18'474.52	4'563'952.00	0.4%
Pool obligations en CHF	3'045'294.44	148'053'896.00	2.1%
Pool obligations en devises	2'164'477.83	40'334'459.00	5.4%
Pool emprunts convertibles	3'386'234.66	33'858'136.00	10.0%
Pool actions suisses	14'991'344.82	41'570'853.00	36.1%
Pool actions étrangères	16'698'946.08	80'341'348.00	20.8%
Pool val. immob./hypothèques	3'876'775.51	35'610'298.00	10.9%
Total des placements	44'181'547.86	384'332'942.00	11.5%

675 Résultat total selon mesure de la performance

L'ensemble du portefeuille est constamment surveillé par le contrôleur des investissements et la performance obtenue, comparée à celle du benchmark. La mesure de la performance s'effectue selon la méthode TWR⁵ habituelle et a donné les résultats suivants:

Catégorie de placements	Quote-part			Performance 2005	
	mio. CHF	Portefeuille	Stratégie	Portefeuille	Indice
Liquidités	554.50	12.3%	0.0%	-0.1%	0.7%
Obligations CHF	1'936.60	43.0%	40.0%	2.1%	2.5%
Obligations devises	469.60	10.4%	23.4%	5.5%	5.7%
Emprunts convertibles	60.40	1.3%	3.3%	9.5%	12.3%
Actions suisses	319.90	7.1%	5.5%	35.4%	35.6%
Actions étrangères	716.30	15.9%	17.8%	17.9%	14.9%
Val. immob./hypothèques	445.10	9.9%	10.0%	10.8%	4.5%
Total*	4'502.40	100.0%	100.0%	7.2%	6.3%

⁵ TWR = Time Weighted Return

* Placements selon bilan, plus liquidités

La performance de 7,2% a pu battre l'indice (+6,3%). Ce résultat avantageux revient avant tout à la surperformance des valeurs immobilières et des actions étrangères. La légère surpondération des actions et la sous-pondération des obligations ont en outre contribué à cette surperformance.

68 Placement de la fortune géré directement par la caisse de pension

La gestion des liquidités est assurée directement par le secrétariat. Il se limite à gérer les comptes de chèques postaux et un compte de liquidités auprès du Credit Suisse servant de charnière entre le secrétariat et les gérants de fortune.

Le secrétariat transmet périodiquement les liquidités excédentaires aux gérants de fortune selon les indications du comité de placement. Entre les différents versements, l'argent éventuellement excédentaire est placé comme dépôt hebdomadaire auprès du Credit Suisse.

69 Explication des placements auprès de l'employeur et de la réserve de cotisations patronales

Ce chapitre n'est significatif que pour la branche prévoyance LPP.

Il n'est pas fait de placements auprès d'employeurs affiliés. La nature des opérations fait cependant qu'à cause des importantes cotisations en souffrance de 68,87 millions de francs ou pas loin de deux tiers d'une année de cotisations sont placés *de facto* auprès des employeurs.

LPP	31.12.2005 CHF	31.12.2004 CHF	Écart
Total des cotisations en souffrance	68'873'921.33	49'055'450.26	40.4%
Intérêts sur les cotisations en souffrance	4'210'418.06	1'867'568.98	125.4%

Les réserves de cotisations patronales sont affectées aux différentes affiliations. Il s'agit exclusivement de réserves de cotisations patronales sans renonciation d'utilisation.

LPP	2005 CHF	2004 CHF	Écart
État des réserves de cotisations patronales au 1.1	aucune ind.	aucune ind.	----
Affectation	339'513.50	aucune ind.	----
Utilisation	aucune ind.	aucune ind.	----
Intérêt (1,25%)	4'139.20	aucune ind.	----
Total des réserves de cotisations patronales	343'652.70	aucune ind.	----

7 Explication d'autres postes des bilans et des comptes d'exploitation

71 Autres créances

711 Prévoyance LPP

LPP	31.12.2005 CHF	31.12.2004 CHF	Écart
Avoirs auprès de tiers	23'543.65	0.00	----
Avoirs auprès d'autres branches	12'786'454.10	18'298'412.25	-30.1%
Avoirs auprès de l'Administration fédérale des contributions	0.00	1'901.95	-100.0%
Parts du pool impôts anticipés	1'592'096.33	2'244.28	----
Avoirs auprès du Fonds de garantie	8'313'911.50	3'433'328.20	142.2%
Avoirs auprès de bénéficiaires	39'287.45	0.00	----
Total des autres créances	22'755'293.03	21'735'886.68	4.7%

712 Comptes de libre passage

CLP	31.12.2005 CHF	31.12.2004 CHF	Écart
Avoirs auprès d'autres branches	67'840.13	823'237.77	-91.8%
Avoirs auprès de l'Administration fédérale des contributions	84'848.00	56'932.30	49.0%
Parts du pool impôts anticipés	16'735'058.37	8'590'506.91	94.8%
Avoirs auprès de bénéficiaires	34'862.90	0.00	----
Total des autres créances	16'922'609.40	9'470'676.98	78.7%

713 Assurance de risque des personnes au chômage

AC	31.12.2005 CHF	31.12.2004 CHF	Écart
Parts du pool impôts anticipés	1'785'475.88	462'281.85	286.2%
Avoirs auprès de bénéficiaires	13'671.40	0.00	----
Total des autres créances	1'799'147.28	462'281.85	289.2%

72 Autres engagements

721 Prévoyance LPP

LPP	31.12.2005 CHF	31.12.2004 CHF	Écart
CLP reçus (pas encore traités)	17'949'758.46	21'778'690.39	-17.6%
Impôt à la source et impôt anticipé	26'862.15	31'096.65	-13.6%
Compte courant Fonds de garantie (déficit né de l'application de la prévoyance LPP)	1'001'660.31	2'146'849.26	-53.3%
Cotisations payées d'avance par les entreprises	8'732'883.52	1'995'945.27	337.5%
Total des autres engagements	27'711'164.44	25'952'581.57	6.8%

722 Comptes de libre passage

CLP	31.12.2005 CHF	31.12.2004 CHF	Écart
CLP reçus (pas encore traités)	543'773.61	303'040.95	79.4%
Impôt à la source et impôt anticipé	342'280.95	505'975.15	-32.4%
Total des autres engagements	886'054.56	809'016.10	9.5%

723 Assurance de risque des personnes au chômage

AC	31.12.2005 CHF	31.12.2004 CHF	Écart
Engagements auprès d'autres branches	12'854'294.23	19'121'650.02	-32.8%
Impôt à la source et impôt anticipé	6'456.95	4'585.00	40.8%
Engagements à l'égard de tiers	5'811.65	0.00	----
Total des autres engagements	12'866'562.83	19'126'235.02	-32.7%

73 Réserves non techniques

Les réserves non techniques ne concernent que la branche prévoyance LPP.

LPP	31.12.2005 CHF	31.12.2004 CHF	Écart
Réserve pour mesures spéciales	253'126.30	2'649'192.55	-90.4%
Réserve pour structure d'âge défavorable	1'104'731.60	536'598.00	105.9%
Réserve pour cotisations au Fonds de garantie	536'206.00	461'564.00	16.2%
Réserve indemnité employeurs art. 12	102'141.00	0.00	----
Total des réserves non techniques	1'996'204.90	3'647'354.55	-45.3%

74 Autres recettes

741 Prévoyance LPP

LPP	2005 CHF	2004 CHF	Écart
Total recettes transactions avec le Fonds de garantie	7'907'516.13	11'806'487.64	-33.0%
Indemnités reçues du Fonds pour insolvabilités	5'909'176.44	8'982'564.00	-33.8%
Dédommagement de la perte pour application LPP	1'998'339.69	2'877'923.64	-30.6%
Total des recettes diverses	1'053'192.50	433'174.34	143.1%
Réception tardive du dividende de faillite	0.00	427'796.55	-100.0%
Commission de traitement impôt à la source	17'743.85	5'376.90	230.0%
Divers/autres recettes	1'035'448.65	0.89	----
Total des autres recettes	8'960'708.63	12'239'661.98	-26.8%

742 Comptes de libre passage

CLP	2005 CHF	2004 CHF	Écart
Commission de traitement impôt à la source	128'543.55	125'433.50	2.5%
Divers/autres recettes	0.00	730.99	-100.0%
Total des autres recettes	128'543.55	126'164.49	1.9%

743 Assurance de risque des personnes au chômage

AC	2005 CHF	2004 CHF	Écart
Réception tardive du dividende de faillite	9'528.45	15'196.97	-37.3%
Commission de traitement impôt à la source	374.50	7.10	5174.6%
Divers	0.00	0.05	----
Total des autres recettes	9'902.95	15'204.12	-34.9%

75 Autres dépenses

751 Prévoyance LPP

LPP	2005 CHF	2004 CHF	Écart
Total dépenses transactions avec le Fonds de garantie	-6'435'431.38	-9'759'344.15	-34.1%
Dividende de faillite tardif dans le Fonds de garantie	0.00	-427'756.95	-100.0%
Dépenses pour insolvabilités	-6'018'471.38	-8'910'237.80	-32.5%
Crédit pour compensation de la structure d'âge à AG	-416'960.00	-421'349.40	-1.0%
Total dépenses diverses	-293'600.92	-45'004.40	552.4%
Amortissement de cotisations non recouvrables	-77'113.83	-22'579.50	241.5%
Versement en espèces pour compens. structure d'âge à AN	0.00	-13'448.10	-100.0%
Frais généraux	-30'666.89	0.00	-----
Autres dépenses	-185'820.20	-8'976.80	1970.0%
Total des autres dépenses	-6'729'032.30	-9'804'348.55	-31.4%

752 Comptes de libre passage

CLP	31.12.2005 CHF	31.12.2004 CHF	Écart
Amortissement de cotisations non recouvrables	-331'966.40	-51'210.63	548.2%
Frais de compte de chèques	-22'463.45	-4'892.13	359.2%
Autres dépenses	-1.20	-8.00	-85.0%
Total des autres dépenses	-354'431.05	-56'110.76	531.7%

753 Assurance de risque des personnes au chômage

AC	31.12.2005 CHF	31.12.2004 CHF	Écart
Amortissement	-1'702.15	0.00	-----
Autres dépenses	-6'326.40	-6.25	-----
Total des autres dépenses	-8'028.55	-6.25	-----

76 Frais administratifs

761 Frais administratifs du placement de la fortune (ensemble de la fondation)

Les frais administratifs se réfèrent aux dépenses effectivement encourues. Les frais pour placements indirects ne sont pris en compte qu'en partie. Les frais de mandats comportent les frais de transaction, les droits de dépôt et les taxes de management, mais aussi la TVA et les droits de timbre.

Le total des frais d'administration de la fortune s'est élevé à 5,91 millions de francs, soit 14,95 points de base du capital investi moyen.

Ensemble de la fondation: frais admin. placement fortune	2005 CHF	2004 CHF	Écart
Frais de mandats	4'994'386.30	4'959'541.18	0.7%
Liquidités	14'828.15	492.66	2909.8%
Obligations CHF	2'901'047.69	2'839'477.80	2.2%
Obligations devises	516'898.14	644'255.07	-19.8%
Emprunts convertibles	57'796.06	77'130.27	-25.1%
Actions CH	136'202.14	223'495.45	-39.1%
Actions étrangères	840'551.20	788'275.37	6.6%
Val. immob./hypothèques	527'062.92	386'414.56	36.4%
Overhead	917'476.00	805'264.44	13.9%
Contrôle des investissements	705'709.20	572'429.64	23.3%
Conseil de fondation (comité de placement)	32'047.30	26'993.42	18.7%
Conseils juridiques	17'848.75	32'740.20	-45.5%
Secrétariat	161'870.75	173'101.18	-6.5%
Total des frais	5'911'862.30	5'764'805.62	2.6%

Ensemble de la fondation: frais admin. placement fortune	2005 Points de base	2004 Points de base	Écart
Frais de mandats	12.60	16.70	-24.6%
Liquidités	3.90	0.20	-----
Obligations CHF	12.00	14.70	-18.4%
Obligations devises	12.40	20.60	-39.8%
Emprunts convertibles	16.90	56.00	-69.8%
Actions CH	5.80	13.20	-56.1%
Actions étrangères	17.80	23.10	-22.9%
Val. immob./hypothèques	14.50	22.40	-35.3%
Overhead	2.30	2.70	-13.0%
Contrôle des investissements	1.80	1.90	-5.3%
Comité de placement	0.10	0.10	0.0%
Conseils juridiques	0.05	0.10	-50.0%
Secrétariat	0.40	0.60	-33.3%
Total des frais	14.95	19.40	-22.9%

762 Dépenses administratives ensemble de la fondation

Les dépenses administratives (sans dépenses pour les placements) ont augmenté de 5,8% pour atteindre 20.60 millions de francs. Dans les organes d'exécution, l'accroissement des effectifs a fait augmenter les dépenses de 7,4% pour un total de 18,14 millions de francs. À la fondation, les frais administratifs ont diminué de 4,6% pour atteindre 2,48 millions de francs. La fin de la phase de transformation a fortement diminué les dépenses, en particulier pour le Conseil de fondation, la révision et l'expert. La plus forte indemnité versée à un membre du Conseil de fondation en 2005 s'est élevée à CHF 27.490 (frais et comité de placement inclus). La hausse des autres dépenses de la fondation s'explique par le fort relèvement des droits de surveillance. L'accroissement des autres honoraires recèle des dépenses pour les projets de la fondation (1^{re} révision de la LPP, mise sur pied du datawarehouse, etc.).

Ensemble de la fondation	2005 CHF	2004 CHF	Écart
Frais administratifs organes d'exécution	18'140'023.95	16'886'418.34	7.4%
Frais administratifs de la fondation	2'483'453.40	2'603'270.05	-4.6%
Secrétariat	1'620'349.20	1'661'478.81	-2.5%
Conseil de fondation	79'436.25	127'737.53	-37.8%
Autres dépenses de la fondation	67'733.80	24'910.55	171.9%
Révision	219'604.95	322'931.70	-32.0%
Expert	165'596.40	243'068.40	-31.9%
Autres honoraires	330'732.80	223'143.06	48.2%
Total des frais administratifs	20'623'477.35	19'489'688.39	5.8%

763 Dépenses administratives prévoyance LPP

Les frais administratifs ont augmenté de 11,8%, pour atteindre 14,54 millions de francs. Dans les agences, l'augmentation des effectifs (plus de 26% d'assurés supplémentaires) les a fait croître de 14,5%, soit un total de 12,77 millions de francs. À la fondation, les frais administratifs ont diminué de 4,3% pour atteindre 1,76 millions de francs.

LPP	2005 CHF	2004 CHF	Écart
Frais administratifs organes d'exécution	12'774'970.70	11'157'473.44	14.5%
Frais administratifs de la fondation	1'763'814.62	1'843'984.60	-4.3%
Secrétariat	1'134'244.44	1'163'035.17	-2.5%
Conseil de fondation	55'605.38	89'416.28	-37.8%
Autres dépenses de la fondation	47'413.66	17'437.38	171.9%
Révision	173'444.55	246'396.38	-29.6%
Expert	115'917.48	170'147.88	-31.9%
Autres honoraires	237'189.11	157'551.51	50.5%
Total des frais administratifs	14'538'785.32	13'001'458.04	11.8%

Les frais par personne assurée (état au 31.12.2005) ont baissé de 17,3% pour atteindre CHF 626 (année précédente: CHF 757).

Les dépenses administratives sont financées comme suit:

LPP: financement des frais administratifs	2005 CHF	2004 CHF	Écart
Cotisations ordinaires des assurés et employeurs	9'783'429.18	8'403'894.00	16.4%
Participations aux frais pour tâches admin. extraordinaires	2'757'016.45	1'719'640.40	60.3%
Couverture du déficit par le Fonds de garantie	1'998'339.69	2'877'923.64	-30.6%
Total	14'538'785.32	13'001'458.04	11.8%

764 Dépenses administratives comptes de libre passage

Les frais administratifs ont diminué de 9,3%, pour dépasser 5,0 millions de francs. La diminution de l'organe d'exécution reflète le recul des nouvelles entrées. À la fondation, les frais administratifs se sont légèrement réduits jusqu'à 0,45 million de francs.

CLP	2005 CHF	2004 CHF	Écart
Frais administratifs organe d'exécution	4'546'109.55	5'054'047.90	-10.1%
Frais administratifs de la fondation	456'663.61	463'297.57	-1.4%
Secrétariat	324'069.84	332'295.76	-2.5%
Conseil de fondation	15'887.25	25'547.50	-37.8%
Autres dépenses de la fondation	13'546.76	4'982.11	171.9%
Révision	30'773.60	45'743.17	-32.7%
Expert	16'559.64	24'306.84	-31.9%
Autres honoraires	55'826.52	30'422.19	17.8%
Total des frais administratifs	5'002'773.16	5'517'345.47	-9.3%

Les frais administratifs par compte s'élèvent à CHF 10,47 (année précédente: CHF 12,24).

Les dépenses administratives sont financées comme suit:

LPP: financement des frais administratifs	2005 CHF	2004 CHF	Écart
Contributions aux frais des assurés	4'225'011.00	4'697'070.55	-10.1%
Produits du capital	777'762.16	820'274.92	-5.2%
Total	5'002'773.16	5'517'345.47	-9.3%

765 Dépenses administrative assurance de risque des personnes au chômage

Les frais administratifs ont augmenté de 11,4%, pour atteindre 1,08 millions de francs. Dans les organes d'exécution, les dépenses ont augmenté d'un cinquième pour s'établir à 0,82 million de francs. Cela s'explique par l'accroissement du nombre de cas d'assurance et par la TVA à verser désormais. À la fondation, les frais administratifs ont diminué jusqu'à 0,26 million de francs.

AC	2005 CHF	2004 CHF	Écart
Frais administratifs organes d'exécution	818'943.70	674'897.00	21.3%
Frais administratifs de la fondation	262'975.17	295'987.88	-11.2%
Secrétariat	162'034.92	166'147.88	-2.5%
Conseil de fondation	7'943.62	12'773.75	-37.8%
Autres dépenses de la fondation	6'773.38	2'491.06	171.9%
Révision	15'386.80	30'792.15	-50.0%
Expert	33'119.28	48'613.68	-31.9%
Autres honoraires	37'717.17	35'169.36	7.2%
Total des frais administratifs	1'081'918.87	970'884.88	11.4%

Les frais administratifs par personne assurée s'élèvent à CHF 7,13 (année précédente: CHF 6,13).

Les dépenses administratives ont été entièrement financées par les cotisations ordinaires.

8 Conditions imposées par l'autorité de surveillance

L'autorité de surveillance a pris acte du rapport annuel et des comptes 2004 le 17 mars 2006 et les a soumis au Conseil fédéral selon l'art. 63 par. 3 LPP. Le Conseil fédéral a pris acte du rapport annuel et des comptes 2004 le 4 avril 2006.

L'autorité de surveillance n'a pas émis d'exigences.

9 Autres informations en rapport avec la situation financière

91 Procédures judiciaires en cours

Par son activité, la fondation est confrontée à de nombreuses procédures judiciaires. Au 31.12.2005, 49 procédures étaient en cours.

- 44 cas auprès de la Commission fédérale des recours ou du Tribunal fédéral des assurances pour affiliations d'office et procédures d'encaissement.
- 5 plaintes pour prestations en cours auprès de tribunaux cantonaux.

La valeur contestée des affiliations d'office ou des cas d'encaissement ne pèse pas sur la fondation. Dans le pire des cas, ces sommes seront payées par le Fonds de garantie.

Pour les cas de prestations, les sommes correspondantes ont été mises de côté dans les réserves pour cas AI en suspens.

10 Événements après le jour du bilan

Au premier trimestre 2006 sont apparus 14 cas d'escroquerie. Il s'agit de prestations de libre passage soutirées à l'institution supplétive au moyen de signatures et bulletins de versement falsifiés. 13 cas concernent l'administration des comptes de libre passage, un la prévoyance LPP. Les sommes correspondantes (CHF 367'486,50 dans la branche comptes de libre passage et CHF 71'738,00 dans la branche prévoyance LPP) ont été réservées dans les comptes annuels.

Berne, le 6 septembre 2006

Fondation institution supplétive LPP

Le président

Le secrétaire

(K. Gfeller)

(M. Stieger)

C Rapport de l'organe de contrôle

■ **Ernst & Young AG**
Expertise comptable
Brandschenkestrasse 100
Case postale
CH-8022 Zurich

■ Téléphone +41 58 286 31 11
Fax +41 58 286 40 20
www.ey.com/ch

Au Conseil de fondation de la

**Fondation suisse des partenaires sociaux
pour l'institution supplétive selon l'art. 60 LPP
(Fondation institution supplétive LPP), Berne**

Zurich, le 6 septembre 2006

Rapport de l'organe de contrôle

En notre qualité d'organe de contrôle, nous avons vérifié la légalité des comptes annuels (bilans, comptes d'exploitation et annexe, selon les pages 18-59 du rapport annuel), de la gestion et du placement de la fortune, ainsi que des comptes de vieillesse de la Fondation suisse des partenaires sociaux pour l'institution supplétive selon l'art. 60 LPP pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2005.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, de la gestion et du placement de la fortune, ainsi que des comptes de vieillesse incombe au Conseil de fondation, alors que notre mission consiste à les vérifier et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les normes de révision suisses. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la comptabilité, à la présentation des comptes et au placement de la fortune, ainsi que les décisions significatives en matière d'évaluation et la présentation des comptes annuels dans son ensemble. La vérification de la gestion consiste à établir si les prescriptions légales et réglementaires en matière d'organisation, administration, perception des cotisations et allocation des prestations ont été respectées, ainsi que les prescriptions sur la loyauté dans la gestion de la fortune. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, les comptes annuels, la gestion et le placement de la fortune, ainsi que les comptes de vieillesse sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels soumis.

Les comptes annuels n'ont pas été établis dans les délais, soit six mois après le jour du bilan. L'organe de contrôle et l'autorité de surveillance en ont reçu l'explication et la justification.

Ernst & Young AG

Bruno Christen
expert-comptable diplômé
(responsable du mandat)

Stefan Weuste
expert-comptable diplômé

Organes d'exécution / adresses

Prévoyance professionnelle obligatoire et assurance de risque des personnes au chômage

Agence pour la Suisse romande à Lausanne

Fondation institution supplétive LPP
Agence régionale de la Suisse romande
Avenue du Théâtre 1
Case postale 675
1005 Lausanne

Tél.: 021/614 75 00
Fax: 021/614 75 11
Courriel: agence.lausanne@aeis.ch
Internet: <http://www.aeis.ch>
CCP: 10-13040-9

Compétente pour:

*GE, JU, NE, VD
BE (districts de Courtelay, Moutier, Neuveville)
FR (à l'exception des districts du Lac et de la Singine)
VS (à l'exception du Haut-Valais)*

Agence pour la Suisse italienne à Manno

Fondazione Istituto Collettore LPP
Agenzia regionale della Svizzera italiana
Via Cantonale 18
Case postale 224
6928 Manno

Tél.: 091/611 13 80
Fax: 091/611 13 85
Courriel: agenzia.lugano@aeis.ch
Internet: <http://www.aeis.ch>
CCP: 65-136246-1

Compétente pour:

TI, GR (districts de Bergell, Misox, Puschlav)

Agence pour la Suisse alémanique à Zurich

Fondation institution supplétive LPP
Agence Suisse alémanique
Binzstrasse 15
Case postale 2855
8022 Zurich

Tél.: 044/267 73 73
Fax: 044/267 73 90
Courriel: zweigstelle.zuerich@aeis.ch
Internet: <http://www.aeis.ch>
CCP: 18-359315-1

Compétente pour:

*AG, AI, AR, BL, BS, GL, LU, NW, OW, SG, SH, SO, SZ, TG,
UR, ZG, ZH,
BE (à l'exception des districts de Courtelay, Moutier, Neuveville)
FR (districts du Lac et de la Singine)
TI, GR (à l'exception des districts de Bergell, Misox, Puschlav)
VS (Haut-Valais)*

Administration des comptes de libre passage

Fondation institution supplétive LPP
Administration des comptes de libre passage
Alfred Escher-Str. 34
Case postale
8022 Zurich

Tél.: 043/284 55 15
Fax: 043/284 53 55
Courriel: administration.fzk@aeis.ch
Internet: <http://www.aeis.ch>
CCP: 80-13022-7

Compétente pour:

Suisse entière

Secrétariat de la fondation

Fondation institution supplétive LPP
Secrétariat
Birmensdorferstrasse 198
8003 Zurich

Tél.: 043/33 33 698
Fax: 043/33 33 699
Courriel: geschaefsstelle@aeis.ch
Internet: <http://www.aeis.ch>
CCP: 30-406630-6